



---

## PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

---

**DE L'INDUSTRIE  
DES GRAINS  
AU QUÉBEC**

## AVANT-PROPOS

---

En vertu de l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (LRQ, chapitre M-35.1), les offices doivent faire une reddition de comptes de leurs intentions devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au moins tous les cinq ans. À cet effet, la Régie sollicite l'expertise du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour la préparation et la présentation d'informations pertinentes sur les secteurs concernés.

Le présent portrait-diagnostic du secteur des grains au Québec a été réalisé dans le contexte de l'évaluation du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec (C.M-35.1, r.177). Il vise à fournir des informations notamment sur l'évolution de la production, de la transformation, de la mise en marché et de la consommation de grains au Québec.

La période couverte s'étend des années 2014 à 2018. Toutefois, dans certains cas, l'analyse a été effectuée sur une plus longue période afin de mieux refléter l'évolution plus ancienne. Dans d'autres cas, elle est limitée aux dernières données officielles.

## FAITS SAILLANTS

---

- ◆ Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), depuis l'année 2014, plus de 3 milliards de tonnes de grains sont utilisées chaque année à travers le monde pour nourrir les humains et les animaux ainsi que pour fabriquer des bioproduits comme l'éthanol.
- ◆ La demande mondiale de grains devrait continuer à augmenter au cours des prochaines années. Pour le maïs-grain et les céréales secondaires, la croissance devrait atteindre 1,3 % par an d'ici l'année 2024. Pour le soya, la hausse annoncée serait de 1,5 % par an.
- ◆ À l'échelle du Québec, plus de 80 % des grains produits sont utilisés pour l'alimentation animale. La demande dans ce marché devrait rester relativement stable pour les prochaines années. Il existe une importante demande pour les grains utilisés dans l'alimentation humaine comme le blé. Ce marché est approvisionné avec les grains de l'Ouest canadien à cause de l'insuffisance de la production québécoise. Toutefois, la production de blé en hausse au Québec. L'engouement pour les nouveaux produits alimentaires comme les protéines végétales pourrait constituer une occasion pour le développement de grains de spécialité. De plus, la nouvelle réglementation annoncée par le gouvernement du Québec sur le contenu en éthanol devrait stimuler la demande pour le maïs-grain.
- ◆ En 2018, la filière des grains du Québec a généré des retombées économiques de 2 milliards de dollars et a créé plus de 19 000 emplois directs et indirects. Environ 51 % de la valeur des ventes de la filière des grains du Québec correspond à du contenu en produits québécois.
- ◆ Au cours de la période 2014-2018, près de 1 million d'hectares ont été cultivés en grains chaque année au Québec. La production moyenne atteignait alors 5,5 millions de tonnes par an (+15 % par rapport au précédent quinquennat). Le maïs et le soya demeurent les plus importantes cultures. Ils occupent près de 75 % des superficies et représentent environ 87 % de la production.
- ◆ Le soya et le blé sont de plus en plus populaires au Québec. Entre les périodes 2009-2013 et 2014-2018, les superficies ont augmenté de 31 % pour le soya et de 65 % pour le blé. La production, quant à elle, a progressé de 40 % pour le soya et de 81 % pour le blé. L'augmentation des superficies de blé d'hiver explique en partie la hausse de la production de blé au Québec.
- ◆ Près de 12 500 exploitations agricoles déclarent une superficie de grains au Québec. Entre les périodes 2009-2013 et 2014-2018, la taille moyenne a augmenté de 12 hectares pour atteindre 84 hectares par ferme. Environ 38 % des entreprises productrices de grains au Québec (4 800 fermes) sont spécialisées<sup>1</sup>. Elles possèdent 58 % des superficies, et leur taille moyenne est passée de 118 hectares par ferme en 2012 à 127 hectares par ferme en 2019.
- ◆ Environ 4 % des superficies en grains du Québec sont utilisées pour produire des semences généalogiques. La production de céréales biologiques, quant à elle, occupe 3 % des superficies en grains.
- ◆ La productivité des fermes québécoises est en progression. Les rendements moyens pour la période 2014-2018 ont augmenté pour toutes les cultures par rapport à la précédente période (+12 % pour le maïs et +11 % pour le blé). Toutefois, les rendements sont plus faibles au Québec qu'en Ontario ou aux États-Unis, mais l'écart se rétrécit. La position géographique du Québec explique en partie le retard.

---

<sup>1</sup> Les fermes spécialisées sont les entreprises qui déclarent la production de grains comme activité principale

- ◆ Au cours de la période 2014-2018, les producteurs du Québec ont obtenu de meilleurs résultats économiques que leurs voisins ontariens. Depuis l'année 2011, ils obtiennent un revenu net comptant avant paiement de programme supérieur à celui des Ontariens. Le taux d'endettement est à la baisse au Québec depuis l'année 2013 alors qu'il progresse en Ontario.
- ◆ Les recettes monétaires en provenance du marché se situent aux alentours de 1,3 milliard de dollars par an depuis l'année 2014 comparativement à 1 milliard de dollars en moyenne par an pour la période 2009-2013. Les paiements de programme représentent environ 5 % des revenus, soit 16 500 dollars par ferme. Ils sont en hausse depuis l'année 2013. La tendance est similaire en Ontario depuis la même année.
- ◆ De 2013 à 2017, le Programme d'assurance Stabilisation des revenus (ASRA) a versé en moyenne près de 43 M\$ par année en compensation aux producteurs de grains comparativement à 67 M\$ par an (-36 %) pour la période 2008 à 2012. Depuis l'année de production 2016-2017, les productions de maïs-grain et de soya ne sont plus admissibles à l'ASRA. En contrepartie, les producteurs de maïs-grain et de soya qui le souhaitent ont accès aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus.
- ◆ Les demandes de la population pour une production de grains plus responsable continuent de s'accroître, notamment pour la réduction des risques liés à l'usage des pesticides. Plusieurs améliorations ont été notées au cours de la période 2014-2018. Toutefois, d'autres défis de taille demeurent, dont une meilleure gestion des fertilisants, l'amélioration de la santé des sols, l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des gaz à effet de serre, etc.
- ◆ Des années 2014 à 2018, plus de 23 millions de dollars ont été versés en subventions pour la réalisation de quelque 242 projets en recherche et innovation (R-I). Malgré les nombreux efforts en R-I et la présence de plusieurs établissements de recherche, le transfert des connaissances demeure le maillon faible de la chaîne d'innovation. Pour contrer ce problème, le MAPAQ a prévu, dans le plan de développement durable du secteur des grains, l'élaboration de stratégies concertées de transfert de connaissances avec la collaboration des acteurs du secteur.

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>FAITS SAILLANTS.....</b>	<b>II</b>
<b>1. DEMANDE ET MARCHÉS.....</b>	<b>1</b>
1.1 Monde .....	1
1.2 Canada.....	1
1.3 Québec.....	2
1.4 Perspectives de marché.....	3
1.4.1 À l'échelle mondiale .....	3
1.4.2 Au Québec .....	4
<b>2. PRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
2.1 Situation mondiale.....	4
2.2 Situation au Canada.....	5
2.3 Situation au Québec.....	6
2.3.1 Production de semences certifiées .....	7
2.3.2 Production de grains biologiques.....	8
2.4 Productivité .....	8
2.5 Portrait structurel des entreprises .....	10
2.6 Recettes monétaires.....	11
<b>3. MISE EN MARCHÉ.....</b>	<b>13</b>
3.1 Circuits de distribution .....	14
<b>4. TRANSFORMATION .....</b>	<b>14</b>
4.1 Transformation pour l'alimentation humaine .....	14
4.1.1 Industrie des minoteries et malteries .....	14
4.1.2 Industrie de la boulangerie et de la fabrication de tortillas .....	15
4.1.3 Industrie des huiles végétales.....	15
4.2 Transformation pour l'alimentation animale.....	16
4.3 Transformation pour la fabrication de biocarburants .....	16
<b>5. ÉCHANGES COMMERCIAUX INTERNATIONAUX.....</b>	<b>16</b>
<b>6. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE DES GRAINS DU QUÉBEC .....</b>	<b>18</b>
<b>7. SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE .....</b>	<b>21</b>
7.1 Endettement des fermes .....	21
7.2 Revenu net comptant des fermes .....	22



7.3 Soutien gouvernemental .....	22
7.4 Programmes de gestion des risques administrés par La Financière agricole du Québec.....	23
7.5 Performances économiques des entreprises de grains du Québec.....	24
<b>8. AGROENVIRONNEMENT .....</b>	<b>26</b>
8.1 Changements climatiques .....	26
8.2 Réduction des risques liés à l'usage des pesticides.....	26
8.3 Santé des sols.....	27
8.4 Qualité de l'eau .....	28
<b>9. RECHERCHE ET INNOVATION DANS LE SECTEUR DES GRAINS .....</b>	<b>29</b>
9.1 Acteurs de la recherche.....	29
9.1.1 Acteurs publics .....	29
9.1.2 Acteurs privés.....	29
9.1.3 Établissements d'enseignement .....	30
9.2 Financement de la recherche.....	30
9.3 Résultats de la recherche .....	31
<b>10. CONCERTATION DANS LE SECTEUR DES GRAINS .....</b>	<b>32</b>
<b>11. RELÈVE DANS LE SECTEUR DES GRAINS.....</b>	<b>32</b>
<b>12. ENJEUX ET DÉFIS .....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>35</b>

# 1. DEMANDE ET MARCHÉS

*Près du tiers des grains produits à travers le monde sont utilisés pour l'alimentation animale.*

## 1.1 Monde

À la base de l'alimentation des humains et des animaux, les grains sont aussi utilisés pour la fabrication de bioproduits comme l'éthanol. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, près de 3 milliards de tonnes de grains sont utilisées chaque année à travers le monde depuis l'année 2014, comparativement à 2,7 milliards de tonnes pour la période 2009-2013 (+18 %). Cette augmentation de la consommation de grains s'explique en grande partie par l'accroissement de la population. En effet, la consommation par tête d'habitant est relativement stable depuis plusieurs années pour la majorité des grains.

Plus d'un tiers (38 %) des grains produits dans le monde durant la période 2014-2018 ont été consommés par les humains et 30 %, par les animaux. La trituration (14 %), la fabrication de biocarburants (6 %) et les autres utilisations (12 %) se sont partagé 32 % des grains produits dans le monde.

Le maïs-grain est le grain le plus utilisé. Il représente environ 34 % de la consommation, suivi du blé avec 24 % et du riz avec 16 %. Depuis l'année 2009, la consommation de maïs-grain par habitant est en augmentation. Elle est en effet passée de 16,8 à 18,2 kilogrammes par habitant.

## 1.2 Canada

Au Canada, près de 41,5 millions de tonnes de grains sont consommées annuellement depuis l'année 2014. Il s'agit de 5 % de plus que durant la période 2009-2013. Environ 73 % des grains utilisés au Canada servent à nourrir les animaux et 23 %, à nourrir les humains. Le reste est utilisé pour la fabrication d'éthanol, la trituration et d'autres usages. C'est du maïs qu'on se sert le plus : il représente 31 % des utilisations. La consommation canadienne par habitant est en baisse pour le blé, le maïs, le riz et les autres graines oléagineuses. Par contre, elle est en hausse pour les autres céréales secondaires et le soya (tableau 1).

**Tableau 1 – Consommation humaine de grains au Canada par tête (kilogrammes par habitant)**

	<b>Moyenne 2009-2013</b>	<b>Moyenne 2014-2018</b>	<b>Variation</b>
Blé	80,3	76,2	-5 %
Maïs	46,4	44,4	-4 %
Autres céréales	7,8	9,4	20 %
Riz	10,4	10,1	-3 %
Soya	15,7	18,6	19 %
Autres graines oléagineuses	0,1	0,04	-43 %

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, compilation du MAPAQ.

## 1.3 Québec

Le marché de l'alimentation animale est de loin le plus important utilisateur de grains au Québec. Il représente plus de 80 % des utilisations. Selon les estimations du MAPAQ basées sur la consommation des cheptels, en 2018, la demande de grains pour le secteur animalier du Québec atteindrait 3,5 millions de tonnes. Le maïs est le grain le plus utilisé, puisqu'il représente plus de 77 % de la demande. Il est suivi de l'orge (12 %) et du blé (8 %). La demande pour l'avoine est en baisse au Québec : elle est passée de 128 000 tonnes en 2013 à 95 000 tonnes en 2018 (-26 %). Par contre, elle est en croissance pour le blé (+37 % par rapport à l'année 2013). Pour les autres cultures (maïs-grain et orge), la demande est stable.

En ce qui concerne le marché pour l'alimentation humaine, le grain le plus recherché est le blé. La demande pour ce grain dépasse 1 million de tonnes par an. L'orge de brasserie vient ensuite, avec une demande d'environ 105 000 tonnes par an.

Le Québec est un importateur net de grains pour la consommation humaine. Ce marché est approvisionné en grande majorité par l'Ouest canadien. L'augmentation de la production de blé au cours de la période 2014-2018 a permis d'améliorer le taux d'autosuffisance du Québec.

La demande pour la transformation industrielle est restée relativement stable. Les principaux marchés sont ceux de la trituration, avec une demande d'environ un million de tonnes pour le soya et le canola, et celui de la production d'éthanol, pour lequel les besoins se chiffrent à 440 000 tonnes de maïs-grain par an.

**Tableau 2 – Estimation du bilan de la demande et de la production de grains au Québec en 2018**

	Usages	Volumes demandés (tonnes)	Volumes produits (tonnes)	Position du Québec
Maïs-grain	Alimentation animale	2 700 000		Exportateur*
	Transformation industrielle	440 000	3 600 000	
	Alimentation humaine	80 000**		
Orge	Alimentation animale	420 000	122 500	Importateur
	Malteries	105 000***	25 000	
	Semences	8 000	9 600	
Blé	Alimentation animale	287 000	108 500	Importateur
	Alimentation humaine	1 000 000	162 500	
	Semences	19 500	19 500	
Avoine	Alimentation animale	95 000	157 500****	Exportateur
	Alimentation humaine	20 000		
	Semences	9 200	9 600	
Soya	Alimentation humaine	5 000	200 000	Exportateur
	Transformation industrielle	500 000	911 000	
	Semences	35 000	53 000	
Canola	Transformation industrielle	500 000	35 000	Importateur

\* Les surplus étant relativement faibles, la situation pourrait varier d'une année à l'autre selon la saison de production.

\*\* Cette quantité inclut 50 000 tonnes de maïs-grain pour approvisionner l'usine de spiritueux de la compagnie Diageo de Valleyfield.

\*\*\* Cette quantité inclut 10 000 tonnes pour les malteries du Québec

\*\*\*\* Cette quantité inclut l'avoine pour la consommation animale et humaine

Source : compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation



## 1.4 Perspectives de marché

*On prévoit un ralentissement dans la croissance de la demande pour les prochaines années.*

### 1.4.1 À l'échelle mondiale

Selon l'OCDE, la demande mondiale en grains (céréales et oléagineux) devrait augmenter durant les prochaines années, mais à un rythme plus faible que celui qui a été observé au cours des dernières années. Les projections indiquent une croissance annuelle de 1,3 % de la demande de maïs et de céréales secondaires entre les années 2018 et 2024, comparativement à 2,7 % pour la période 2013-2018. Pour le soya, les perspectives annoncent une croissance annuelle de 1,5 % d'ici l'année 2024, alors que sa consommation avait progressé de 4,4 % par année entre les années 2013 et 2018.

Ce ralentissement de la croissance de la demande s'explique, d'une part, par le plafonnement, ou presque, de la demande suscitée par la production d'éthanol. L'OCDE s'attend en outre à ce que la production mondiale de biocarburants se développe davantage concernant les biodiésels à base d'oléagineux ou d'huiles usagées, de l'éthanol à base de canne à sucre et des biocarburants de deuxième génération<sup>2</sup>.

D'autre part, la consommation mondiale de viande devrait augmenter moins rapidement au cours des prochaines années, ce qui atténuera la croissance du volume de céréales pour l'alimentation animale. Rappelons que la hausse de la consommation de viande dans les économies émergentes depuis les années 2000, tout particulièrement en Chine, a fait bondir la demande mondiale de grains pour l'alimentation animale. Quant aux perspectives de croissance de la consommation mondiale de blé, elles s'annoncent semblables à celles des cinq dernières années, c'est-à-dire que l'on s'attend à une augmentation de 1,3 % par année d'ici l'année 2024 comparativement à 1,6 %.

Dans ce contexte, les principales organisations<sup>3</sup> sont d'avis que la demande sera tout de même suffisante pour supporter les prix de référence à des niveaux supérieurs à ce qu'ils étaient avant leur relèvement structurel au milieu des années 2000 (figures 1 et 2). En outre, la demande devrait contribuer à réduire graduellement les stocks mondiaux, qui ont atteint des niveaux élevés en raison des abondantes récoltes des récentes années.

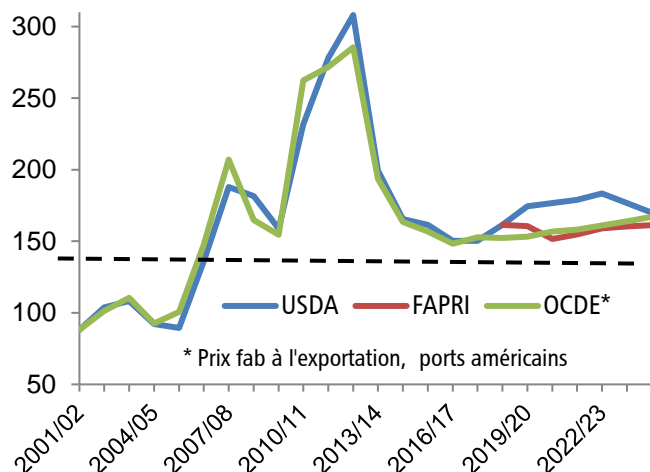
La flambée des prix de référence au tournant des années 2010 rappelle que le marché mondial demeure exposé aux aléas qui peuvent affecter les récoltes dans les principaux pays producteurs ou la demande chez les plus importants utilisateurs.

---

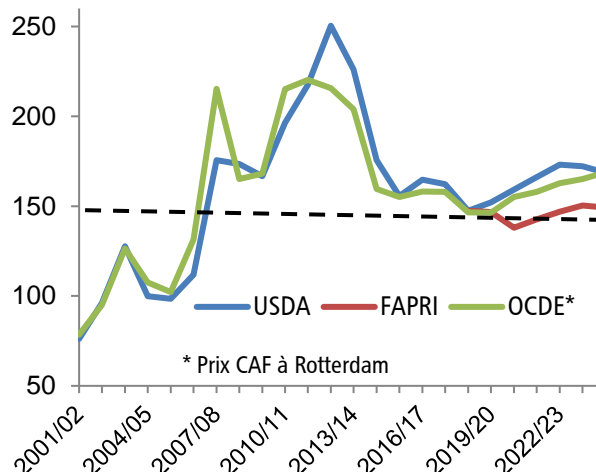
2. L'OCDE et la FAO définissent les biocarburants de deuxième génération comme des biocarburants avancés non issus de produits agricoles traditionnels.

3. Outre l'OCDE, ces organisations comprennent le département américain de l'Agriculture et le Food and Agricultural Research Policy Institute.

**Figure 1 - Prix du maïs (\$/t) aux États-Unis, Indice 2001-2003 = 100**



**Figure 2 - Prix de référence du soya (\$/t) Indice 2001-2003 = 100**



Sources : Organisation de coopération et de développement économiques, département de l'Agriculture des États-Unis, Food and Agricultural Policy Research Institute et compilation MAPAQ

### 1.4.2 Au Québec

La demande québécoise de maïs-grain pour l'alimentation animale devrait rester relativement stable au cours des prochaines années. Par contre, la demande de maïs pour la fabrication d'éthanol devrait augmenter. En effet, tout récemment, en 2019, le gouvernement du Québec a annoncé un projet de règlement visant à obliger les distributeurs de produits pétroliers à mélanger l'équivalent de 10 % d'éthanol et de 2 % de biodiésel aux carburants vendus au Québec dès l'année 2021. Ces exigences seront augmentées à 15 % d'éthanol et à 4 % de biodiésel dès l'année 2025.

Les nouvelles tendances alimentaires, dont l'arrivée des protéines végétales, pourraient augmenter la demande de grains pour la consommation humaine. En effet, avec l'arrivée de produits comme ceux de *Beyond Meat* dans la restauration rapide et la sortie du nouveau guide alimentaire canadien, il existe un engouement pour les protéines végétales. De grands joueurs comme Nestlé, Kellogg's, Maple Leaf, etc. se positionnent sur ce marché. Le Québec devrait tirer profit de la situation, notamment avec les cultures comme le soya, le haricot, le pois et le canola, qui sont bien adaptées au climat de la province.

## 2. PRODUCTION

### 2.1 Situation mondiale

Près de 939 millions d'hectares de grains par année sont récoltés en moyenne à travers le monde depuis l'année 2014. Ainsi, la production annuelle moyenne atteint 3,1 milliards de tonnes. Les superficies récoltées de même que la production ont connu des hausses respectives de 3 % et 14 % par rapport au précédent quinquennat (2009-2013). En moyenne, la production a été légèrement supérieure à la demande au cours des cinq dernières années (figure 4).

Les céréales représentent 84 % de la production de grains et 78 % des superficies cultivées. Pour les oléagineux, les proportions s'élèvent à 16 % et à 22 % respectivement. Les cultures oléagineuses, plus particulièrement le soya, sont en progression dans le monde alors que le maïs-grain est la culture la plus importante (tableau 3).

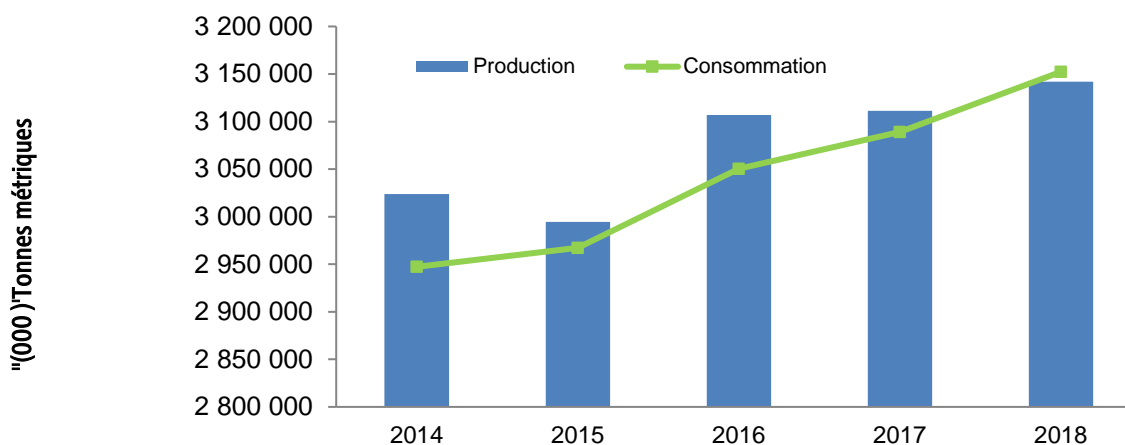
La Chine et les États-Unis sont les premiers producteurs de grains. Ces deux pays réalisent respectivement 19 % et 18 % de la production mondiale (annexe 1).

**Tableau 3 – Superficies récoltées et production annuelle moyennes de grains dans le monde**

	Superficies récoltées (en milliers d'hectares)				Production (en milliers de tonnes)			
	2009-2013	2014-2018	%	Var.	2009-2014	2014-2018	%	Variation
Blé	222 004	219 977	23 %	-1 %	683 344	745 714	24 %	9 %
Maïs	176 434	189 277	20 %	7 %	920 527	1 100 494	35 %	20 %
Autres céréales	160 145	155 241	17 %	-3 %	280 484	295 785	9 %	5 %
Riz	162 177	164 654	18 %	2 %	482 014	507 441	16 %	5 %
Soya	107 307	122 738	13 %	14 %	267 683	339 952	11 %	27 %
Autres oléagineux	84 337	86 842	9 %	3 %	128 057	147 819	5 %	15 %
<b>Total</b>	<b>912 404</b>	<b>938 729</b>	<b>100 %</b>	<b>3 %</b>	<b>2 762 110</b>	<b>3 137 204</b>	<b>100 %</b>	<b>14 %</b>

Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), compilation du MAPAQ, juin 2020.

**Figure 3 - Bilan de la production et de l'utilisation des grains dans le monde (2014-2018)**



Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), compilation du MAPAQ.

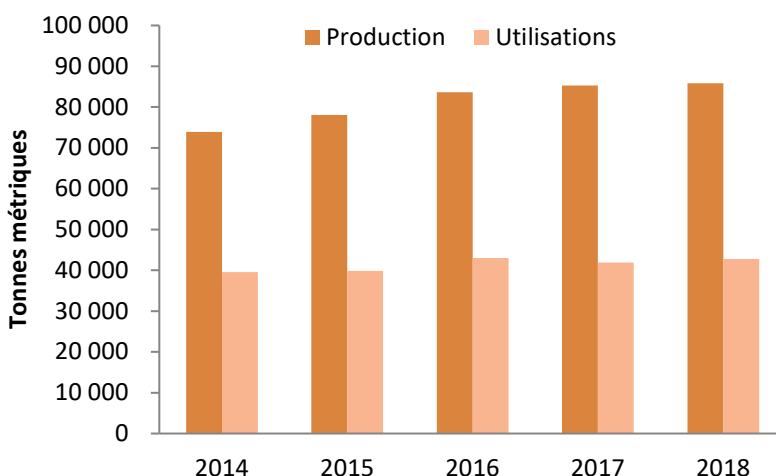
## 2.2 Situation au Canada

Au Canada, au cours de la période 2014-2018, environ 26,3 millions d'hectares par année ont servi à la culture de grains, ce qui représente une production annuelle moyenne de 82 millions de tonnes. Il s'agit d'une hausse de 14 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Les céréales représentent 68 % de la production (56 millions de tonnes) et les oléagineux, 32 % (26 millions de tonnes).

Le blé demeure la culture dominante avec 37 % de la production et 37 % des superficies. Le canola suit avec 24 % et 33 % respectivement (annexe 2). Ces deux grains sont surtout produits dans les provinces de l'Ouest, comparativement au maïs-grain et au soya, qui sont principalement cultivés dans les provinces de l'Est (Québec et Ontario) et au Manitoba. Le soya et le canola sont en forte progression au Canada. Les hausses de production se chiffrent respectivement à 49 % et 32 % par rapport à la moyenne de 2009-2013 (annexe 3 et 4).

Au cours des cinq dernières années, l'offre de grains au Canada a été supérieure à la demande interne. En effet, la production a connu une progression constante contrairement à la demande, qui est restée relativement stable (figure 5). Environ 53 % des grains récoltés au Canada sont exportés à travers le monde. Le Canada figure parmi les principaux pays exportateurs de blé et de canola.

**Figure 5 Bilan de la production et de l'utilisation des grains au Canada (2014-2018)**



Source : Organisation de la coopération et développement économique (OCDE), compilation MAPAQ

## 2.3 Situation au Québec

### *Le portrait de la production change : augmentation des superficies de soya et de blé.*

Quelque 12 500 exploitations cultivent, en moyenne, chaque année près de 995 300 hectares de grains au Québec depuis l'année 2014 comparativement à 938 000 hectares pour la période 2009-2013 (+6 %).

Des années 2014 à 2018, la production annuelle moyenne s'est élevée à environ 5,5 millions de tonnes, ce qui correspond à une hausse de 15 % par rapport au précédent quinquennat. Le maïs et le soya sont les cultures dominantes. Ils représentent 75 % des superficies et 87 % de la production de grains.

Le blé et le soya sont en progression au Québec. Les superficies moyennes pour la période 2014-2018 ont augmenté de 31 % pour le soya et de 65 % pour le blé par rapport à la moyenne de 2009-2013. La production a également connu une hausse pour ces deux cultures (+81 % pour le blé et +40 % pour le soya) entre les deux périodes.

En ce qui concerne le maïs-grain, les superficies ont diminué de 2 % et la production a augmenté 12 % en raison d'une hausse de la productivité (rendement à l'hectare). Près de 6 475 exploitations produisent du maïs au

Québec sur une superficie moyenne de 67 hectares. La superficie moyenne par ferme est passée de 58 à 67 hectares entre les périodes 2009-2013 et 2014-2018.

Les petites céréales (blé, orge et avoine) occupent 22 % des superficies et représentent 12 % de la production. Les superficies d'orge et d'avoine ont connu une diminution respective de 34 % et de 19 % par rapport à la période 2009-2013.

Le canola, de son côté, représente environ 1 % de la production québécoise de grains. Les superficies qui lui sont réservées ont diminué de 6 % par rapport à la moyenne de 2009-2013 (tableau 4).

**Tableau 4 – Bilan de la production de grains au Québec**

	Superficies cultivées (ha)				Production (Tm)			
	2009-2013	2014-2018	%	Var.	2009-2013	2014-2018	%	Var.
Maïs	389 540	380 620	<b>38 %</b>	-2 %	3 307 000	3 689 820	<b>67 %</b>	12 %
Soya	278 040	364 420	<b>37 %</b>	31 %	768 600	1 078 900	<b>20 %</b>	40 %
Orge	80 980	53 260	<b>5 %</b>	-34 %	239 400	166 900	<b>3 %</b>	-30 %
Avoine	100 340	81 040	<b>8 %</b>	-19 %	223 000	192 200	<b>4 %</b>	-14 %
Blé	52 920	87 520	<b>9 %</b>	65 %	152 960	276 240	<b>5 %</b>	81 %
Céréales mêlées	21 440	14 480	<b>1 %</b>	-32 %	49 380	37 200	<b>1 %</b>	-25 %
Canola	14 720	13 900	<b>1 %</b>	-6 %	30 200	31 560	<b>1 %</b>	5 %
<b>Total</b>	<b>937 980</b>	<b>995 240</b>		<b>6,1 %</b>	<b>4 770 540</b>	<b>5 472 820</b>		<b>15 %</b>

Source : Statistique Canada, tableau : 32-10-0359-01, compilation du MAPAQ

Par ailleurs, les variétés transgéniques sont très utilisées au Québec pour les cultures de maïs-grain et de soya. Des années 2014 à 2018, en moyenne par année, près de 325 000 hectares de maïs et 230 000 hectares de soya ont été cultivés avec des variétés transgéniques comparativement à 301 500 hectares pour le maïs-grain et à 155 900 hectares pour le soya en 2009-2013. Durant la période 2014-2018, les superficies de maïs génétiquement modifié représentaient près de 85 % des superficies totales de maïs-grain, tandis que le soya génétiquement modifié occupait 63 % des superficies de soya.

La Montérégie et le Centre-du-Québec sont les bassins de la production de maïs-grain, de soya et de blé au Québec. C'est dans ces deux régions que l'on trouve près de 76 % des superficies de maïs, 62 % des superficies de soya et 32 % des superficies de blé du Québec. De plus, ces régions ont réalisé environ 80 % de la production de maïs-grain, 65 % de la production de soya et 39 % de la production de blé entre les années 2014 et 2018.

Les autres cultures (orge, avoine et canola) se trouvent davantage dans les régions périphériques. Le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et le Saguenay–Lac-Saint-Jean sont les principaux producteurs pour ces cultures. Ces quatre régions représentent 40 % des superficies d'avoine, 52 % des superficies d'orge et 74 % des superficies de canola du Québec. Par ailleurs, les superficies de blé (+127 %) et de canola (+30 %) ont connu une forte hausse au Saguenay–Lac-Saint-Jean entre les périodes 2009-2013 et 2014-2018 (annexe 6).

### 2.3.1 Production de semences certifiées

En moyenne, près de 4 % des superficies de grains du Québec (38 000 hectares) ont été utilisées chaque année pour la production de semences pedigreees durant la période 2014-2018. Cela représente une légère hausse de 3 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. La valeur de la production de semences certifiées est estimée à plus de 50 millions de dollars. Le soya est la plus importante production avec 57 % des superficies. Il est suivi du blé (18 %), de l'avoine (14 %) et de l'orge (10 %). Le Québec réalise environ 7 % de la production

canadienne de semences. Plus du quart des superficies canadiennes servant à la production de semences génalogiques d'avoine sont situées au Québec. La province continue d'afficher une position excédentaire en production de semences certifiées.

### 2.3.2 Production de grains biologiques

Au cours des six dernières années, le secteur biologique québécois a connu une croissance marquée. Selon le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), le nombre d'entreprises agricoles qui produisent des céréales et des oléagineux biologiques est passé de 323 en 2012 à 519 en 2018. Au cours de cette période, la superficie totale de ces cultures est passée de 23 511 hectares en 2012 à 40 558 hectares en 2018<sup>4</sup> (+73 %).

Les superficies de grains biologiques représentent près de 50 % de la superficie totale qui est consacrée à la production biologique au Québec. Cette proportion est stable depuis plusieurs années. Les superficies de grains et d'oléagineux biologiques occupent environ 4 % de la superficie totale de grains et d'oléagineux au Québec. Le soya (10 706 hectares), le blé (8 057 hectares) et le maïs (5 657 hectares) sont les plus importantes cultures de grains et d'oléagineux biologiques. Elles couvrent respectivement 27 %, 15 % et 14 % des superficies. La production de blé biologique, quant à elle, gagne en popularité au Québec depuis quelques années. Sa superficie a en effet quintuplé en cinq ans. La demande croissante des transformateurs, la valorisation du blé en conversion pour l'agriculture biologique par le programme d'agriculture raisonnée d'un transformateur et la possibilité d'utiliser le blé déclassé pour l'alimentation humaine dans la production animale (porc) sont des éléments qui ont contribué à l'essor de cette culture au Québec.

La Montérégie compte près du quart des superficies de grains biologiques. Elle est suivie des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de Lanaudière, où les superficies couvrent respectivement 5 583 et 4 212 hectares. La région de Lanaudière a connu une progression considérable au cours des trois dernières années. Les superficies de grains biologiques y ont triplé depuis l'année 2016.

La production québécoise de grains biologiques au Québec est écoulee principalement sur les marchés de l'alimentation humaine (exportation et minoteries locales) et de l'alimentation animale (meuneries du Québec et exportations vers les États-Unis). Le soya biologique est exporté principalement vers le Japon et les États-Unis, tandis que les minoteries constituent un débouché pour le blé panifiable biologique. Les autres grains biologiques sont utilisés essentiellement pour la fabrication de moulée animale et l'alimentation humaine (avoine, orge brassicole, chanvre, sarrasin, etc.). Actuellement, il existe une importante demande de grains biologiques pour l'alimentation animale, qui est comblée en partie par des importations en raison de l'insuffisance de l'offre locale.

## 2.4 Productivité

*On note des améliorations au Québec, mais il reste encore du travail pour rattraper les concurrents ontariens et américains concernant le maïs-grain et le soya.*

La productivité s'améliore pour toutes les cultures de grains au Québec. Des années 2014 à 2018, les producteurs de grains du Québec ont obtenu des rendements moyens supérieurs à ceux des années 2009 à 2013. Les cultures de maïs-grain, de canola et de blé ont connu les plus importantes progressions avec des hausses respectives de 13 %, 12 % et 11 % entre les deux périodes (tableau 5).

---

4. Il existe très peu de données sur les volumes de grains biologiques produits au Québec. Cette situation est attribuable d'une part à la politique de confidentialité des producteurs et, d'autre part, au fait que certaines entreprises productrices ne déclarent pas la production qu'elles utilisent pour nourrir leurs troupeaux.



De manière générale, la productivité s'est accrue depuis les dix dernières années. Cette hausse s'explique en partie par des conditions de production (météo) plus favorables et l'utilisation de variétés plus performantes, et par une amélioration des pratiques culturales.

**Tableau 5 – Rendement moyen des grains au Québec (t/ha)**

	Moyenne 2009-2013	Moyenne 2014-2018	Variation
<b>Orge</b>	3	3,2	<b>7 %</b>
<b>Canola</b>	2,1	2,3	<b>12 %</b>
<b>Maïs-grain</b>	8,6	9,7	<b>13 %</b>
<b>Céréales mélangées</b>	2,6	2,7	<b>6 %</b>
<b>Avoine</b>	2,4	2,5	<b>7 %</b>
<b>Soya</b>	2,8	3	<b>7 %</b>
<b>Blé</b>	3	3,3	<b>11 %</b>

Source : Statistique Canada, tableau : 32-10-0359-01, compilation du MAPAQ

Au cours des dix dernières années, les producteurs de grains de l'Ontario ont obtenu en moyenne des rendements plus élevés que ceux de leurs homologues du Québec. Toutefois, les écarts de rendement moyens entre les deux provinces durant la période 2009-2013 se sont rétrécis entre les années 2014 et 2018. Par exemple, pour le maïs, l'écart de rendement moyen entre l'Ontario et le Québec est passé de plus d'une tonne par hectare à 560 kilogrammes entre les deux périodes. Pour le soya, l'écart est passé de 280 kilogrammes par hectare à environ 200 kilogrammes. En ce qui concerne le blé, malgré une baisse de 300 kilogrammes par hectare, la différence de rendement entre l'Ontario et le Québec demeure importante (plus de deux tonnes par hectare). La production de blé d'hiver, qui est plus importante en Ontario qu'au Québec (en partie en raison du climat), pourrait expliquer cette différence.

Les écarts de rendement du maïs-grain et du soya entre le Québec et l'Iowa se sont accentués. Par exemple, pour le maïs, l'écart de rendement moyen est passé de 730 kilogrammes par hectare au cours de la période 2009-2013 à 1,2 tonne des années 2014 à 2018 au bénéfice de l'Iowa. La situation est la même pour le soya : l'écart est passé de 90 à 370 kilogrammes par hectare entre ces deux périodes. Notons que l'écart de rendement du maïs-grain et du soya entre l'Ontario et l'Iowa, qui favorisait l'Ontario au cours de la période 2009-2013, s'est détérioré au bénéfice de l'Iowa entre les années 2014 et 2018. Pour l'orge, l'écart entre le Québec et l'Iowa s'est maintenu. Pour le blé, le rendement du Québec au cours de la période 2014-2018 a été supérieur à celui de l'Iowa, alors qu'il était plus faible antérieurement (tableau 6).

Par ailleurs, une étude<sup>5</sup> réalisée par Forest Lavoie en 2018 pour le Groupe de concertation du secteur des grains du Québec a permis de constater que « le Québec tire très bien son épingle du jeu en matière d'évolution des rendements des grains par rapport aux autres régions productrices en Amérique du Nord. En effet, généralement, le Québec enregistre des taux de croissance et une variabilité des rendements comparables à ceux des autres régions. Autrement dit, en prenant en compte ses spécificités au niveau de ses sols et de son climat, le secteur des grains québécois a réussi à adopter les innovations et les améliorations au niveau des pratiques et des connaissances (génétique, régie, utilisation raisonnée des intrants, etc.) de manière aussi efficace que les autres régions productrices à l'étude ».

5. Il s'agit d'une étude sur l'identification des facteurs explicatifs de l'évolution des rendements en production de grains au Québec.

**Tableau 6 – Comparaison des rendements obtenus par les producteurs de grains au Québec, en Ontario et en Iowa (t/ha)**

	Orge			Maïs-grain			Avoine			Soya			Blé		
	Ont.	Qc	Iowa	Ont.	Qc	Iowa	Ont.	Qc	Iowa	Ont.	Qc	Iowa	Ont.	Qc	Iowa
2009	3,4	2,9	3,9	9,0	7,5	10,3	2,6	2,2	2,4	2,7	2,2	3,0	4,7	2,7	3,0
2010	3,5	3,0	3,9	10,3	9,3	9,6	2,7	2,5	2,3	3,1	3,1	2,9	5,1	3,0	3,1
2011	3,3	2,8	3,7	9,5	8,3	9,2	2,7	2,3	2,1	3,2	2,7	2,8	4,9	2,8	2,9
2012	3,5	3,3	3,6	9,6	8,9	7,7	2,7	2,4	2,2	3,2	3,0	2,7	5,1	3,2	3,1
2013	3,0	3,1	3,8	10,1	9,1	9,9	2,7	2,4	2,3	3,1	2,9	3,0	5,2	3,1	3,2
2014	3,7	3,1	3,9	10,1	8,6	10,7	2,8	2,5	2,4	3,1	2,5	3,2	5,1	3,1	2,9
2015	3,6	3,4	3,7	10,6	10,2	10,6	3,3	2,6	2,5	3,1	3,2	3,2	5,1	3,5	2,9
2016	3,4	3,4	4,2	9,8	10,4	11,0	3,0	2,6	2,4	3,1	3,2	3,5	5,7	3,5	3,5
2017	3,3	3,3	3,9	10,5	10,0	11,1	3,2	2,6	2,2	3,1	2,8	3,3	5,6	3,2	3,1
2018	3,2	2,9	4,2	10,4	9,4	11,1	2,8	2,4	2,3	3,5	3,2	3,5	5,5	3,1	3,2
<b>Moy. 2009-2013</b>	3,3	3,0	3,8	9,7	8,6	9,4	2,7	2,4	2,3	3,1	2,8	2,9	5,0	3,0	3,1
<b>Moy. 2014-2018</b>	3,4	3,2	4,0	10,3	9,7	10,9	3,0	2,5	2,4	3,2	3,0	3,3	5,4	3,3	3,1
<b>Écart QC-Ont 2009-2013</b>	<b>-0,32</b>			<b>-1,08</b>			<b>-0,32</b>			<b>-0,28</b>			<b>-2,04</b>		
<b>Écart QC-Ont 2014-2018</b>	-0,21			-0,56			-0,49			-0,20			-2,10		
<b>Écart QC-ÉU 2009-2013</b>	<b>-0,78</b>			<b>-0,73</b>			<b>0,10</b>			<b>-0,09</b>			<b>-0,10</b>		
<b>Écart QC-ÉU 2014-2018</b>	<b>-0,76</b>			<b>-1,16</b>			<b>0,16</b>			<b>-0,37</b>			<b>0,14</b>		

Source : Statistique Canada, tableau : 32-10-0359-01, département de l'Agriculture des États-Unis, compilation MAPAQ

## 2.5 Portrait structurel des entreprises

### *Les entreprises sont de plus grande taille et plus spécialisées.*

Selon les données de la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ en 2019, près de 12 534 entreprises ont déclaré une superficie de grains comparativement à 13 581 en 2014 (-8 %). La taille moyenne des fermes est en augmentation. La superficie moyenne par ferme est passée de 72 à 84 hectares entre les années 2014 et 2019.

Environ 38 % des entreprises productrices (4 788) ont déclaré la production de grains comme activité principale (+10 % par rapport à l'année 2014). Ces fermes « spécialisées » possèdent 58 % des superficies de grains au Québec. La taille moyenne des fermes spécialisées augmente également. Elle est passée de 118 hectares en 2012 à 127 hectares en 2019.

Le reste des superficies de grains appartient aux producteurs de lait (25 % des superficies), de porc (5 %), de bovins de boucherie (3 %) ou autres (9 %).

## 2.6 Recettes monétaires

### *Les revenus de marché sont à la hausse pour plusieurs productions.*

Des années 2014 à 2018, les recettes monétaires annuelles moyennes du marché des grains au Québec ont totalisé près de 1,2 milliard de dollars, comparativement à 1 milliard pour la période 2009-2013 (+17 %). En 2018, elles ont augmenté de près de 76 % par rapport à l'année 2009, principalement en raison de la hausse de production. Le maïs-grain et le soya génèrent plus de 90 % des recettes monétaires. Les ventes de blé ont progressé de plus de 91 % par rapport à la moyenne pour la période 2009-2013 (tableau).

**Tableau 7 – Recettes monétaires agricoles pour le Québec en provenance du marché  
(en milliers de dollars)**

	Blé	Avoine	Orge	Canola	Soya	Maïs-grain	Total
2009	21 146	16 664	15 902	5 020	233 712	438 841	<b>731 285</b>
2010	20 215	21 880	18 280	9 735	299 323	462 877	<b>832 310</b>
2011	24 967	29 845	21 114	12 661	308 548	646 097	<b>1 043 232</b>
2012	38 590	30 013	23 113	18 084	478 468	705 947	<b>1 294 215</b>
2013	36 593	28 252	20 300	10 408	474 409	716 098	<b>1 286 060</b>
2014	38 812	27 956	15 931	12 166	398 659	606 644	<b>1 100 168</b>
2015	53 680	25 691	17 730	13 100	441 006	533 220	<b>1 084 427</b>
2016	56 220	20 991	13 865	13 091	604 168	649 202	<b>1 357 537</b>
2017	56 639	23 909	16 259	12 742	465 302	647 500	<b>1 222 351</b>
2018	65 639	27 003	18 741	12 346	493 448	674 456	<b>1 291 633</b>
<b>Moy. 2009-2013</b>	<b>28 302</b>	<b>25 331</b>	<b>19 742</b>	<b>11 182</b>	<b>358 892</b>	<b>593 972</b>	<b>1 037 420</b>
<b>Moy. 2014-2018</b>	<b>54 198</b>	<b>25 110</b>	<b>16 505</b>	<b>12 689</b>	<b>480 517</b>	<b>622 204</b>	<b>1 211 223</b>
<b>Variation</b>	<b>91 %</b>	<b>-1 %</b>	<b>-16 %</b>	<b>13 %</b>	<b>34 %</b>	<b>5 %</b>	<b>17 %</b>

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0045-01.

Les niveaux moyens des prix pour la période 2014-2018 ont été inférieurs à ceux des cinq années précédentes pour toutes les cultures, sauf le blé et le soya. Par exemple, le prix moyen du maïs a baissé de 11 % entre ces deux quinquennats.

Les prix des grains sont fixés à partir des bourses de commerce de Chicago (maïs, soya, blé et avoine), de Minneapolis (blé) et de Winnipeg (orge et canola). L'offre et la demande sont les premiers paramètres qui déterminent la dynamique des marchés. Ces derniers sont très réactifs à l'état des stocks mondiaux et au contexte géopolitique chez les principaux pays producteurs, exportateurs ou consommateurs.

Par exemple, les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis ont des répercussions sur les prix et la dynamique des marchés des grains. De plus, les prix payés aux producteurs du Canada, y compris ceux du Québec, sont influencés par le taux de change entre les dollars américain et canadien. La « faiblesse » du dollar canadien par rapport à la monnaie américaine a permis de maintenir les niveaux de prix au Québec ces dernières années.

**Tableau 8 – Évolution du prix des grains au Québec (\$/Tm)**

	<b>Blé</b>	<b>Avoine</b>	<b>Orge</b>	<b>Soya</b>	<b>Maïs-grain</b>	<b>Canola</b>
2004		117	123	381	143	338
2005	129	112	106	298	109	251
2006	160	120	120	265	126	207
2007	211	158	170	330	169	338
2008	277	196	199	457	212	397
2009	201	160	157	454	192	386
2010	178	143	143	411	174	406
2011	261	199	214	481	256	540
2012	285	215	240	524	278	569
2013	266	225	223	539	239	548
2014	251	208	177	549	199	448
2015	259	196	198	470	210	477
2016	232	148	176	487	201	485
2017	238	166	185	493	200	499
2018	254	213	213	488	204	501
Moyenne 2009-2013	<b>238</b>	<b>188</b>	<b>195</b>	<b>482</b>	<b>228</b>	<b>490</b>
Moyenne 2014-2018	<b>247</b>	<b>186</b>	<b>190</b>	<b>498</b>	<b>203</b>	<b>482</b>
<b>Variation</b>	<b>4 %</b>	<b>-1 %</b>	<b>-3 %</b>	<b>3 %</b>	<b>-11 %</b>	<b>-2 %</b>

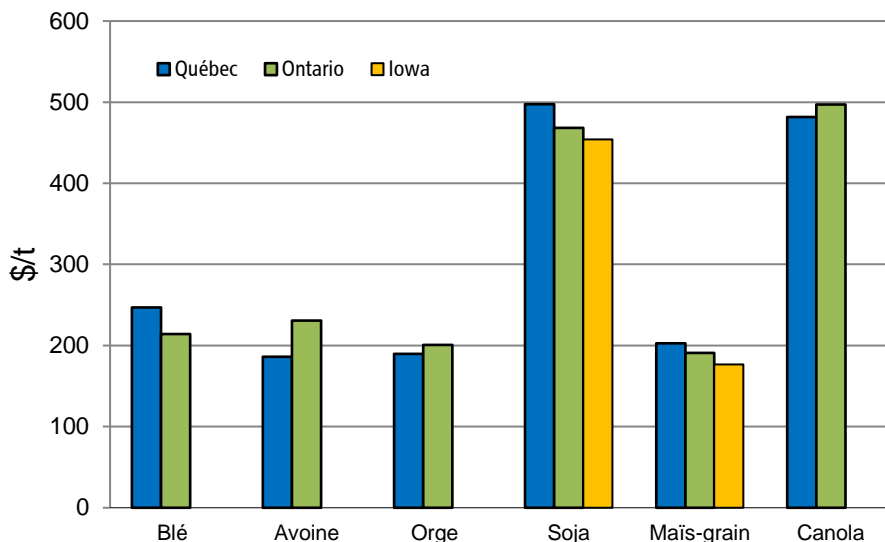
Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0077-01

Les prix moyens payés aux producteurs entre les années 2014 et 2018 ont été plus élevés au Québec qu'en Ontario pour le blé (+15 %), le soya (+6 %) et le maïs-grain (+6 %). L'inverse s'est produit pour les autres grains, soit l'orge (-5 %), l'avoine (-19 %) et le canola (-3 %). Les marchés desservis pourraient expliquer en partie ces constats. En effet, contrairement au Québec, une forte proportion de la production d'orge de l'Ontario est vendue sur le marché de l'alimentation humaine, qui est plus rémunérateur que celui de l'alimentation animale. Dans le cas de l'avoine, le Québec est un important exportateur (vers les États-Unis) comparativement à l'Ontario.

Par ailleurs, les prix payés aux producteurs sont également plus élevés au Québec qu'en Iowa pour le maïs (+15 %) et le soya (+15 %). Les écarts de prix entre le Québec et l'Iowa se sont accentués par rapport à la période 2009-2013. Les niveaux de prix sont relativement similaires entre l'Ontario et l'Iowa (figure 6).

Les écarts de prix du maïs et du soya entre le Québec et les autres régions s'expliquent en partie par les coûts de transport et de manutention liés aux distances avec le marché de référence et par les conditions de l'offre et de la demande locales (qualité ou autres).

**Figure 6 - Prix moyen (\$/t) obtenus par les producteurs de 2014 à 2018 (Québec, Ontario et Iowa)**



Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0077-01, Iowa State University

### 3. MISE EN MARCHÉ

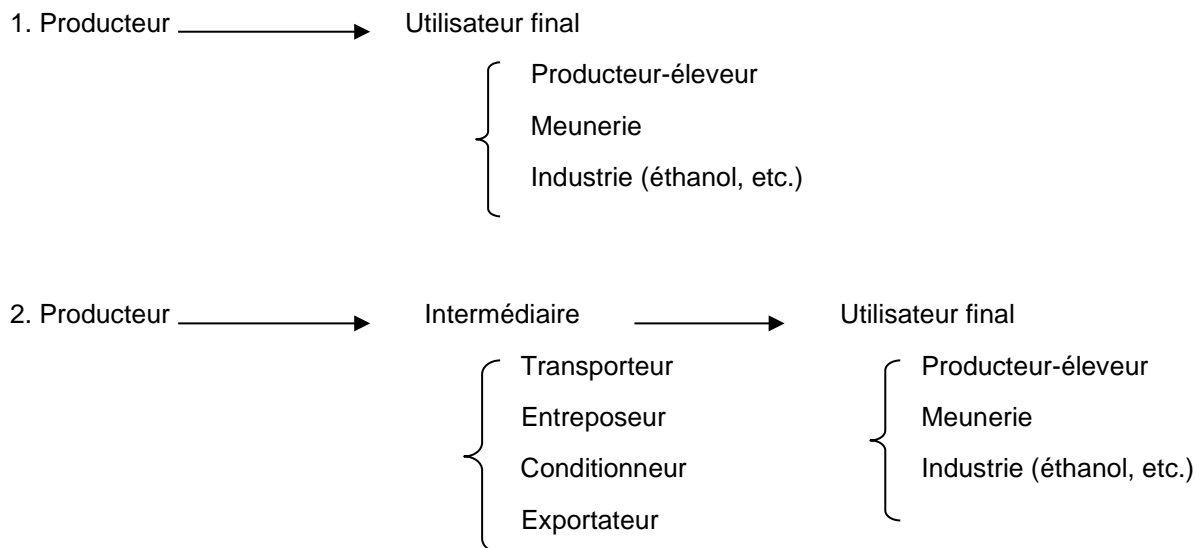
Le commerce québécois des grains est régi par deux lois : la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Ces deux lois sont sous la responsabilité respective de la Commission canadienne des grains et de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Depuis l'année 1982, le secteur est doté d'un plan conjoint de portée provinciale géré par les Producteurs de grains du Québec. L'administration et l'application du plan et de ses règlements sont financées par un prélèvement sur chaque tonne de grains vendue.

Le taux de contribution est de 1,30 dollar la tonne pour le maïs, 1,80 dollar la tonne pour les grains de semence et de 1,40 dollar la tonne pour les autres grains visés. À ces montants s'ajoute 0,50 dollar la tonne pour les grains vendus pour la semence et les grains biologiques. Dans le cas des semences, cette contribution additionnelle est utilisée pour la promotion et la recherche. Par contre, pour les grains biologiques, elle est versée au syndicat pour financer des projets et des activités. En 2018, les contributions perçues en vertu du plan conjoint ont totalisé près de 6,4 millions de dollars (+23 % par rapport à l'année 2013). Cette hausse s'explique par l'augmentation des volumes produits.

### 3.1 Circuits de distribution

Au Québec, il existe deux canaux de distribution pour la mise en marché des grains. À noter que la majorité du grain commercialisé emprunte le deuxième canal.



## 4. TRANSFORMATION

L'industrie de la transformation des grains du Québec comporte trois niveaux : la transformation pour l'alimentation humaine, la transformation pour l'alimentation animale et la transformation industrielle pour la fabrication de biocarburants.

### 4.1 Transformation pour l'alimentation humaine

L'industrie québécoise de la transformation des grains pour l'alimentation humaine comporte plusieurs sous-secteurs, dont : 1) les minoteries et malteries; 2) les produits de boulangerie et de fabrication de tortillas, et 3) les boissons alcoolisées.

#### 4.1.1 Industrie des minoteries et malteries

En 2018, le Québec comptait 30 minoteries et malteries. La valeur totale des livraisons de ces établissements s'élevait à 350 millions de dollars. En comparaison, 36 minoteries et malteries étaient présentes en Ontario, et la valeur totale des livraisons se chiffrait à 750 millions de dollars pour la même année. Le Québec réalisait 21 % des livraisons canadiennes comparativement à 46 % pour l'Ontario.

L'industrie des minoteries et malteries comporte deux niveaux de transformation : la transformation industrielle et la transformation artisanale. La plupart des minoteries industrielles du Québec fabriquent des farines pour les entreprises de deuxième transformation (boulangeries, pâtisseries, biscuiteries et fabricants de pâtes alimentaires). Elles sont généralement situées dans la grande région de Montréal en raison de la proximité des marchés et de la présence d'infrastructures de transport (chemin de fer, liaisons maritimes, etc.). Parmi elles, on



trouve d'importants joueurs sur le plan mondial tels Archer Daniels Midland Company (ADM), Arden Mills (fusion de Cargill et ConAgra), Parrish et Heinbecker, la Milanaise (un des leaders nord-américains pour les farines biologiques. La plupart de ces minoteries utilisent en forte majorité du blé en provenance de l'Ouest canadien à cause de l'insuffisance de la production de blé au Québec.

Les nouvelles tendances alimentaires ont permis à certains établissements de moindre envergure de développer d'importants créneaux de marchés, comme les farines sans gluten, les farines biologiques, etc. En général, ces établissements s'approvisionnent localement, mais sont confrontés au problème de l'insuffisance de l'offre québécoise. Parmi eux, on trouve les Moulins de Soulanges, Farinart, Grupo Bimbo, Groupe Leclerc.

Le Québec compte très peu de malteries. Canada Maltage limitée, située à Montréal, est la plus importante. Cette entreprise comble à elle seule presque la totalité des besoins en orge transformée du Québec (l'orge est le principal ingrédient pour la fabrication du malt). Elle fournit les grandes brasseries canadiennes comme Molson Canada. Près de 80 % de l'orge transformée par Canada Maltage provient de l'Ouest canadien pour les mêmes raisons que le blé (insuffisance de l'offre québécoise).

Le développement des microbrasseries depuis quelques années a favorisé la création de malteries artisanales qui se spécialisent dans la fabrication de malt pour les bières de spécialité régionales. Parmi celles-ci, figurent Innomalt inc., MaltBroue inc., Malterie Caux-Laflamme, Malterie Frontenac inc. et Malterie Le Maltraiteur. D'une manière générale, ces entreprises s'approvisionnent localement.

#### **4.1.2 Industrie de la boulangerie et de la fabrication de tortillas**

En 2018, l'industrie québécoise de la boulangerie et de la fabrication de tortillas comptait 671 établissements. Ces derniers ont effectué des livraisons d'une valeur totale de 2,5 milliards de dollars. Le Québec représente 23 % des livraisons canadiennes en produits de boulangerie et tortillas. En Ontario, 1 257 établissements sont présents, et la valeur des livraisons a totalisé près de 6,3 milliards de dollars (57 % des livraisons canadiennes) cette même année.

Les entreprises québécoises spécialisées en produits de boulangerie sont réparties sur l'ensemble de la province afin de répondre aux besoins et aux exigences du marché. Parmi elles se trouvent des boulangeries industrielles, dont Multi-Markes, qui appartient à Grupo Bimbo, Weston Foods (Gadoua ltée), Saint-Méthode. Plusieurs autres entreprises de taille industrielle ont vu le jour depuis plusieurs années. Ces dernières misent sur des produits haut de gamme (viennoiserie, baguettes et pains de spécialité) et à plus haute valeur ajoutée. Parmi elles : Bridor, Boulart, Première Moisson.

D'autres entreprises du Québec se spécialisent dans la transformation de grains pour la fabrication de pâtes alimentaires. Parmi ces dernières on trouve Kraft Heinz Canada (Catelli) et GrissPasta Products Ltd, qui sont basées à Montréal. D'autres entreprises de taille plus modeste, telles que les Aliments O'Sole Mio et Pasta Romana, se distinguent dans le secteur des pâtes fraîches.

#### **4.1.3 Industrie des huiles végétales**

Le Québec compte neuf établissements de transformation de graines oléagineuses pour la fabrication d'huiles végétales. En 2018, ces derniers ont effectué des livraisons dont la valeur totalisait près de 881 millions de dollars comparativement à 2,2 milliards de dollars pour l'Ontario. La compagnie Viterra TRT-ETGO de Bécancour est la plus importante usine de trituration au Québec avec une capacité annuelle de raffinage d'huile végétale d'environ 400 000 tonnes par année (1 200 tonnes par jour). Les besoins annuels de graines oléagineuses (soya et canola) pour cette usine s'élèvent à un million de tonnes par an. Ils sont comblés en partie par des importations provenant de l'Ouest canadien (pour le canola en particulier) à cause du manque de produits québécois.

Parallèlement, d'autres usines de taille artisanale font de l'extraction d'huile de première pression et écoulent leurs produits directement sur le marché québécois notamment La Maison Orphée inc.

## 4.2 Transformation pour l'alimentation animale

Au Québec, la transformation des grains pour l'alimentation des animaux d'élevage est réalisée par des fabricants d'aliments pour animaux, dont des meuneries commerciales et des entreprises qui transforment à la ferme. Les meuneries commerciales regroupent des établissements spécialisés dans la fabrication d'aliments complets (moulées), de suppléments protéiques, de macro-prémix (minéraux majeurs, oligo-éléments et vitamines) et de micro-prémix (oligo-éléments et vitamines).

Parmi ces meuneries on trouve des entreprises de traitement à la chaleur (extrusion, micronisation et torréfaction) des grains de soya et de canola, et des usines de fabrication de flocons d'avoine pour l'alimentation humaine et animale. L'industrie des meuneries commerciales approvisionne surtout le marché intérieur. Elle utilise la grande majorité des grains produits sur le territoire québécois.

En 2018, le Québec comptait 145 établissements de transformation de grains pour l'alimentation animale. La valeur de leurs livraisons s'élevait à environ 2,3 milliards de dollars. Le Québec représentait 29 % des livraisons canadiennes d'aliments pour animaux. En comparaison, l'Ontario possédait 217 établissements dont la valeur des livraisons a atteint près de 2,8 milliards de dollars (35 % des livraisons canadiennes). Parmi les principaux acteurs au Québec figurent La Coop fédérée (Sollio agriculture), Trouw Nutrition Canada inc., ADM nutrition animale, Aliments Breton inc., Agri-Marché et Cargill nutrition animale (Purina) et leurs réseaux. Le secteur de la fabrication d'aliments pour animaux recourt peu aux marchés extérieurs afin de s'approvisionner en grains pour l'alimentation animale.

Par ailleurs, il existe également au Québec une industrie de transformation des grains pour l'alimentation des animaux domestiques. Toutefois, celle-ci est beaucoup plus restreinte. Parmi les principaux joueurs figurent PLB International et Cargill inc. (Purina).

## 4.3 Transformation pour la fabrication de biocarburants

Le Québec compte un établissement de transformation industrielle des grains pour la fabrication de biocarburants. La compagnie Greenfield Global située à Varennes produit de l'éthanol à partir de la transformation du maïs-grain. Les volumes transformés atteignent 440 000 tonnes de maïs-grain par an.

# 5. ÉCHANGES COMMERCIAUX INTERNATIONAUX

---

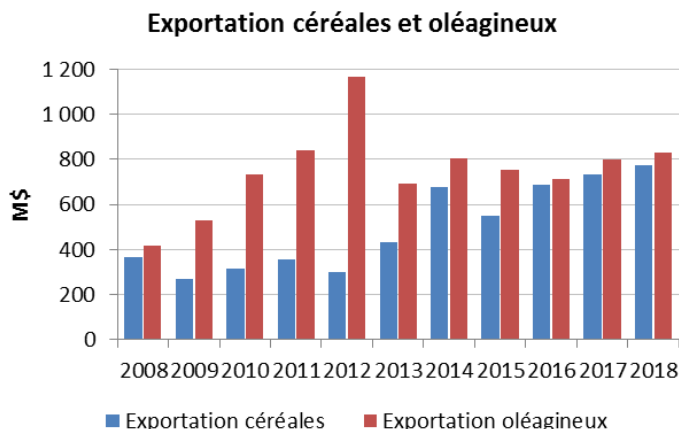
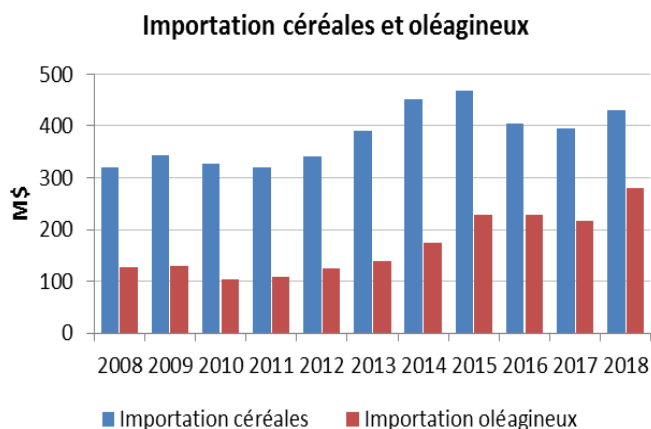
Les échanges commerciaux comprennent les achats ou les ventes de grains à l'extérieur de la province. Le Québec est une région de transit pour le commerce international des grains. Les ports du Saint-Laurent (Montréal, Sorel, Trois-Rivières, Sillery Québec, Baie-Comeau et Port-Cartier) sont des points de départ vers l'étranger pour plusieurs grains en provenance de l'Ouest canadien ou de l'Ontario. Une partie des volumes en transit au Québec est comptabilisée dans les statistiques d'exportation ou d'importation de la province. Dans l'ensemble, le Québec affiche une balance commerciale (exportation – importation) positive dans le commerce international des grains.

En 2018, la valeur des exportations de céréales à partir du Québec vers l'extérieur du Canada a totalisé près de 773 millions de dollars comparativement à 299 millions en 2012. Les États-Unis représentent 79 % des exportations. La valeur des exportations d'oléagineux a totalisé 829 millions de dollars pour la même année. La

Chine est la première destination du soya du Québec avec 46 % des exportations, suivie des États-Unis (18 %) et du Japon (10 %).

Les importations se sont chiffrées à 431 millions de dollars pour les céréales et à 280 millions de dollars pour les oléagineux. Les États-Unis et l'Inde sont les principaux pays de provenance pour ces produits. Les importations sont à la baisse pour les céréales depuis l'année 2015, alors qu'elles augmentent dans le cas des oléagineux.

**Tableau 9 – Évolution des échanges commerciaux internationaux**



Groupes de produits/provenance	2018 (M\$)	Part
<b>Céréales</b>	<b>431</b>	<b>100 %</b>
États-Unis	185	43 %
Italie	40	9 %
France	37	9 %
Autres pays	169	39 %
<b>Oléagineux</b>	<b>280</b>	<b>100 %</b>
Inde	65	23 %
États-Unis	60	21 %
Italie	37	13 %
Autres pays	118	43 %

Groupes de produits/destinations	2018 (M\$)	Part
<b>Céréales</b>	<b>773</b>	<b>100 %</b>
États-Unis	609	79 %
Espagne	35	5 %
Irlande	33	4 %
Autres pays	96	13 %
<b>Oléagineux</b>	<b>829</b>	<b>100 %</b>
Chine	382	46 %
États-Unis	150	18 %
Japon	83	10 %
Autres pays	214	26 %

## 6. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE DES GRAINS DU QUÉBEC

*Les ventes se chiffrent à 3,7 milliards de dollars en 2018 pour l'industrie des grains du Québec.*

Au Québec, le secteur de la production de grains a réalisé des ventes totales de 1,3 milliard de dollars en 2018. Environ 51 % de ces revenus (692 millions de dollars) provenaient de la vente de grains au secteur de la transformation pour la fabrication d'aliments pour animaux et de moutures de grains. Les ventes à l'exportation (du maïs-grain et du soya, surtout) représentent près de 21 % des revenus totaux, soit 279 millions de dollars. La balance des revenus (384 millions) provient des ventes entre fermes, de bétail et d'autres cultures, des travaux à forfait, etc.

Le secteur de la transformation, de son côté, a réalisé des revenus totaux de 3,5 milliards de dollars, dont 2,3 milliards pour la fabrication d'aliments pour animaux et 1,2 milliard pour la fabrication de moutures de grains.

Au total, en 2018, si l'on évite le double comptage, la filière des grains du Québec (maillons de la production et de la transformation) a réalisé des ventes de 3,7 milliards de dollars, dont 85 % provenaient de la transformation<sup>6</sup>. Ces ventes se répartissaient comme suit :

- ventes d'aliments pour animaux d'élevage : 1,1 milliard de dollars;
- ventes à l'exportation : 839 millions de dollars; environ 55 % des revenus d'exportation provenaient des États-Unis et 13 %, de la Chine, principalement des exportations de soya;
- ventes d'aliments pour animaux de compagnie : 730 millions de dollars;
- ventes interprovinciales d'aliments pour animaux : 592 millions de dollars; le Manitoba et l'Ontario sont les principales destinations pour ces produits québécois;
- ventes au sous-secteur de la mouture pour la transformation alimentaire et les travaux à forfait : 448 millions de dollars.

**Tableau 10 – Répartition des ventes des maillons de la filière des grains du Québec en 2018 (en millions de dollars)**

Secteurs	Marchés								Ventes totales	
	Au Québec						Inter-provincial	Étranger		ADG
	Entre filières			Élevage	TA	Détail-HRI				
P	AA	M								
Production	121 9 %	404 30 %	288 21 %					279 21 %	263 19 %	<b>1 355</b> 100 %
Transformation en aliments pour animaux		234 10 %		994 43 %		293 13 %	591 25 %	203 9 %		<b>2 315</b> 100 %
Transformation en mouture de grains		69 6 %	50 4 %	131 11 %	186 15 %	437 35 %		357 29 %		<b>1 230</b> 100 %
<b>Ventes fermes filière</b>				<b>1 125</b> <b>30 %</b>	<b>186</b> <b>5 %</b>	<b>730</b> <b>20 %</b>	<b>591</b> <b>16 %</b>	<b>839</b> <b>22 %</b>	<b>263</b> <b>7 %</b>	<b>3 734</b> <b>100 %</b>

P : Culture de plants oléagineux et de céréales = AA : Aliments pour animaux; M : Mouture de grains TA : Transformation alimentaire autre que la fabrication d'aliments pour animaux et la mouture de grains; ADG : Autres revenus en dehors des secteurs de grains.

Source : Modèle intersectoriel du Québec, de l'Institut de la statistique du Québec; Statistique Canada; Global Trade Tracker; Euromonitor; Nielsen; compilation du ministère du MAPAQ

6. Les ventes du secteur de la transformation n'incluent pas le secteur de la boulangerie et de la fabrication de tortillas. Les données des ressources et des emplois du système canadien des comptes macroéconomiques de Statistique Canada et le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec démontrent que ce secteur utilise des produits déjà transformés et non des grains directement.

## *La filière produit des retombées économiques de 2 milliards de dollars et procure 19 000 emplois directs et indirects*

Les ventes de 3,7 milliards de dollars de la filière ont engendré des retombées économiques au Québec sous la forme de valeur ajoutée<sup>7</sup> et d'emplois<sup>8</sup>.

Selon le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec, en 2018, la valeur ajoutée directe des trois sous-secteurs de l'industrie des grains s'élevait à près de 1,3 milliard de dollars. Le nombre d'emplois directs liés au secteur se chiffrait à 8 900. Le sous-secteur de la production a créé 3 400 emplois directs comparativement à 3 700 emplois directs pour la transformation des aliments pour animaux et 1 800 emplois pour la transformation des aliments pour la mouture de grains.

Les fournisseurs d'intrants aux entreprises de la filière ont généré une valeur ajoutée indirecte de 750 millions de dollars et ont contribué à la création d'environ 10 000 emplois indirects.

Au total, en 2018, la filière des grains du Québec a généré des retombées économiques de 2 milliards de dollars et a permis de créer quelque 19 000 emplois directs et indirects. Pour chaque tranche de vente de 10 millions de dollars, la filière des grains du Québec dégage des retombées économiques d'environ 5 millions de dollars et crée 51 emplois directs et indirects. En comparaison, la filière agroalimentaire globale du Québec (production et transformation) procure des retombées économiques de 6 millions de dollars pour chaque tranche de vente de 10 millions et crée 61 emplois.

À propos de l'effet sur les revenus gouvernementaux, le secteur de la production génère 6 millions de dollars en revenus d'impôts sur les salaires et traitements, le secteur des aliments pour animaux, 20 millions et celui de la mouture, 13 millions. En ce qui touche les taxes<sup>9</sup>, après le remboursement du coût des intrants, l'industrie débourse environ 31 millions de dollars pour ses achats d'intrants agricoles et non agricoles chez les fournisseurs.

---

7. La valeur ajoutée comprend les salaires et les traitements, les revenus des propriétaires d'entreprises et des sociétés, l'amortissement et les intérêts.

8. Selon l'équivalent en temps plein; par exemple, deux emplois saisonniers de six mois correspondent, en année-personne, à un seul emploi.

9. Les taxes comprennent: la taxe de vente du Québec (TVQ), les taxes spécifiques québécoises (taxe environnementale, taxe sur l'essence et les carburants, taxe sur le tabac, etc.), la taxe sur les produits et services du gouvernement fédéral (TPS) et les droits d'accise fédéraux (taxe fédérale sur les bénéfices commerciaux, taxe fédérale sur l'essence et les carburants, droit de douane, etc.)

**Tableau 11 – Retombées économiques liées à la filière de la culture de plantes oléagineuses et de céréales, de la fabrication d'aliments pour animaux et de la mouture de grains céréaliers et de grains oléagineux au Québec en 2018 (en millions de dollars)**

	Effets directs			Effets indirects	Effets totaux
	Culture	Aliments pour animaux	Mouture		
Main d'œuvre <sup>1</sup>	3 410	3 675	1 768	10 362	<b>19 216</b>
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>599</b>	<b>400</b>	<b>225</b>	<b>750</b>	<b>1 974</b>
Revenus du gouvernement du Québec					
Revenus du gouvernement du Québec	4	13	8	36	<b>61</b>
Impôts sur les salaires et traitements	–	–	–	4	<b>4</b>
Taxes de vente	–	–	–	17	<b>17</b>
Taxes particulières					
Revenus du gouvernement fédéral					
Impôts sur les salaires et traitements	2	7	5	23	<b>37</b>
Taxes de vente	–	–	–	1	<b>1</b>
Taxes et droits d'accise	–	–	–	9	<b>9</b>
Parafiscalité					
Québécoise (RRQ, FSS, CSST et RQAP)	14	29	15	70	<b>128</b>
Fédérale (assurance-emploi)	2	5	3	12	<b>22</b>

1 : années-personnes de 2018

RRQ : Régime des rentes du Québec; FSS : Fonds des services de santé; CSST : Commission de la santé et de la sécurité du travail; RQAP : Régime québécois d'assurance parentale.

Source : modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec; compilation du MAPAQ.

### *Un contenu québécois évalué à 51 %*

Par ailleurs, selon les estimations du MAPAQ, près de 51 % de la valeur des ventes de la filière des grains correspond à des produits québécois. Ainsi, pour chaque dollar de vente réalisé par la filière, 51 cents ont servi à rémunérer des travailleurs et à rétribuer des entreprises québécoises. Les 49 cents restants ont permis de payer principalement les importations d'intrants agricoles et non agricoles qui sont utilisés pour approvisionner les entreprises de la filière. À titre comparatif, les proportions correspondantes dans la filière agriculture-transformation alimentaire du Québec sont de 62 cents et de 38 cents.

Les importations interprovinciales sont constituées en forte proportion de canola et de blé ainsi que des produits de mouture de grains. Les principales provinces d'origine sont la Saskatchewan, l'Ontario et le Manitoba. Les importations en provenance de l'extérieur du Canada (États-Unis, Thaïlande, Pakistan, Inde, Union européenne, etc.) sont constituées de maïs-grain et d'autres céréales ainsi que des produits de mouture de grains.



## 7. SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

*Les résultats économiques s'améliorent et dépassent ceux des voisins ontariens.*

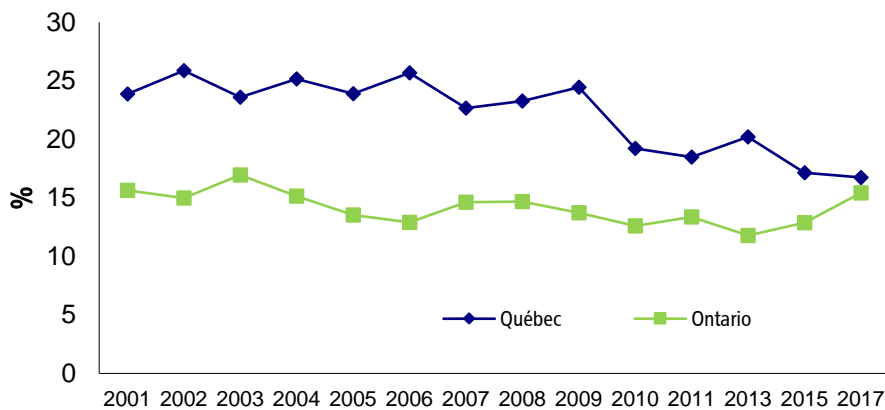
### 7.1 Endettement des fermes

Le ratio d'endettement des fermes céréalières du Québec continue de s'améliorer. En 2017, il a atteint son niveau le plus bas des 15 années précédentes pour se situer à 17 %. La baisse du niveau d'endettement s'est amorcée en 2006 et poursuit sa tendance. La diminution du poids de la dette au Québec s'explique principalement par l'augmentation de la valeur des actifs (fonds de terre en particulier). En effet, la valeur des actifs des fermes céréalières du Québec est passée de 2,5 à 3,5 millions de dollars par ferme (+29 %) entre les années 2013 et 2017.

Par contre, la situation inverse se produit en Ontario. Depuis l'année 2013, l'endettement des fermes est à la hausse. En 2017, le taux d'endettement moyen des fermes productrices de grains était d'environ 15 % comparativement à 12 % en 2013. La valeur moyenne des actifs est passée de 2,4 à 3,1 millions de dollars par ferme entre les années 2013 et 2017 tandis que les passifs ont augmenté de 68 % (de 282 000 dollars à 475 000 dollars par ferme) durant la même période.

Bien que le niveau de la dette soit plus élevé au Québec, l'écart d'endettement entre les deux provinces s'est considérablement rétréci. Il est passé d'environ 10 % en 2009 à 2 % en 2017 (figure 7). Le niveau d'endettement plus élevé au Québec pourrait s'expliquer par une combinaison de facteurs, notamment la valeur de certains actifs, le taux de renouvellement des actifs, la présence de programmes de soutien des revenus et un accès plus facile au crédit.

**Figure 7 : Evolution du taux d'endettement des fermes céréalières (Québec et Ontario)**



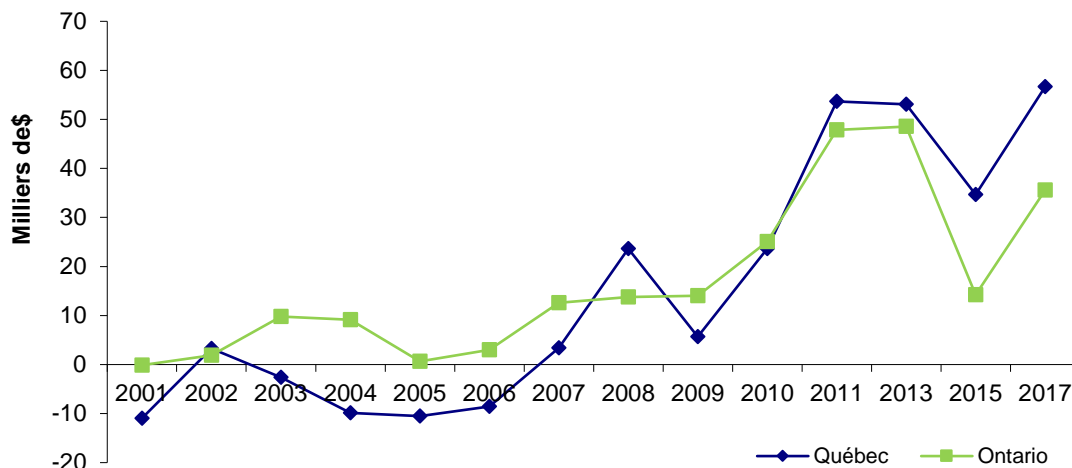
Source : Statistique Canada, enquête financière sur les fermes.

## 7.2 Revenu net comptant<sup>10</sup> des fermes

### *Les entreprises sont en meilleure santé financière au Québec.*

En ce qui concerne le revenu net comptant, la situation continue à s'améliorer au Québec. En 2017, les producteurs québécois ont obtenu un revenu net comptant avant paiement de programme de 56 659 dollars par ferme. Depuis l'année 2011, ils obtiennent des résultats économiques supérieurs à celui de leurs homologues de l'Ontario. Par exemple, en 2017, l'écart du revenu net comptant atteignait 22 000 dollars au profit des producteurs du Québec. Le revenu net comptant représente le montant disponible pour le remboursement des dettes, l'investissement ou les retraits par l'exploitant.

**Figure 8 : Évolution du revenu net comptant avant revenus de programmes (Québec et Ontario)**



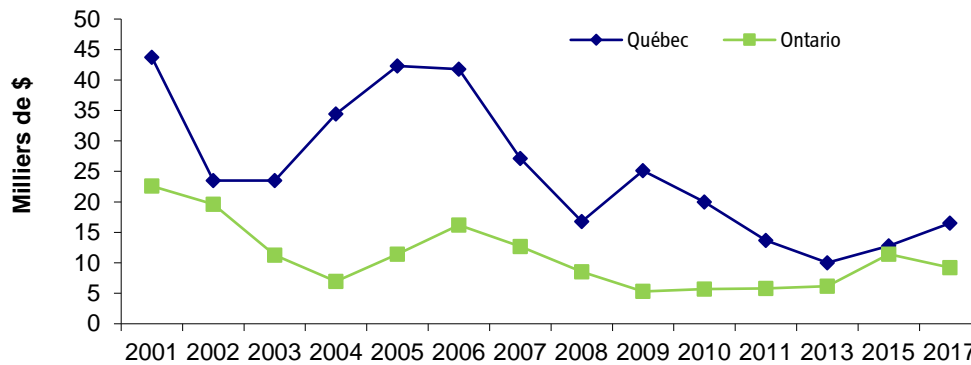
Source : Statistique Canada, enquête financière sur les fermes

## 7.3 Soutien gouvernemental

En 2017, les paiements de programmes gouvernementaux pour le secteur des grains représentaient environ 5 % des revenus agricoles, soit 16 500 dollars par ferme. Depuis l'année 2013, les paiements de programmes sont à la hausse au Québec après avoir connu une longue période de baisse entre les années 2006 et 2011. Toutefois, leur niveau est encore inférieur à celui du début des années 2000. L'augmentation des paiements de programmes s'explique par la baisse des prix qui s'est amorcée en 2013 (tableau 8). La tendance est similaire en Ontario, où les paiements de programmes sont à la hausse depuis l'année 2013. Cependant, les producteurs ontariens reçoivent moins de paiements de programmes que ceux du Québec (9 200 dollars par ferme en Ontario par rapport à 16 511 dollars par ferme au Québec).

<sup>10</sup> Le revenu agricole net comptant est égal au revenu total, moins les dépenses totales (excluant l'amortissement, la variation des stocks, les retraits)

**Figure 9 : Evolution des paiements de programmes pour les fermes céréalières (Québec et Ontario)**



Source : Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes

## 7.4 Programmes de gestion des risques administrés par La Financière agricole du Québec

De 2013 à 2017, le Programme d'assurance Stabilisation des revenus (ASRA) a versé en moyenne près de 43 millions de dollars par année en compensation aux producteurs de grains comparativement à 67 millions de dollars par an (-36 %) pour la période 2008 à 2012 (annexe 7). L'avoine représente 49 %, l'orge 23 % et le blé d'alimentation humaine 22 %. De 2008 à 2015, la production de soya n'avait reçu aucune compensation ASRA et la production de maïs-grain avait reçu des compensations une seule année (en 2009).

Afin d'offrir des programmes adaptés selon l'évolution du contexte agricole, les secteurs de production couverts par le Programme ASRA ont eu la possibilité, avant le 1er juillet 2016, de faire un choix entre ce programme et les programmes Agri du Québec. Les producteurs de maïs-grain, de soya et de pomme de terre ont décidé de choisir les programmes Agri du Québec. Les secteurs de production couverts par l'ASRA qui ont choisi les programmes Agri sont devenus admissibles à Agri Québec de façon rétroactive à compter de l'année 2014 et à Agri-Québec Plus à compter de 2016.

En ce qui concerne le Programme d'assurance récolte (ASREC), les indemnités versées sont passées de 24,2 millions de dollars en moyenne par année pour la période 2008-2012 à 8,5 millions de dollars par an pour la période 2013-2017 ce qui constitue une baisse d'environ 65 %.

Pour les programmes Agri qui sont des programmes d'auto gestion des risques pour la majorité (Agri-Québec et Agri-investissement), les contributions gouvernementales ont oscillé aux alentours de 37,2 millions de dollars par an pour la période 2013-2017 comparativement à 30,4 millions de dollars par an pour la période 2008-2012 (tableau 12).

De plus, en 2013-2017, le MAPAQ a versé en moyenne par année près de 5,7 millions de dollars aux entreprises céréalières dont 2,3 millions de dollars ont été consacrés aux mesures environnementales, 3,3 millions de dollars au développement économique du secteur et le reste (environ 68 000 \$) à l'appui aux initiatives régionales et à la mise en valeur du territoire.

Les entreprises de grandes cultures participent aux différents programmes spéciaux en financement. Depuis la mise en œuvre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional (PDDR), 249 demandes ont été acceptées, totalisant des investissements de près de 120,0 M\$. Le montant admissible à une subvention s'élève à 24,0 M\$ pour lesquels l'aide financière accordée atteint près de 2,0 M\$.

De 2016 au 31 mars 2019, 558 entreprises de grandes cultures s'étaient prévaluées du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ), pour des investissements de près de 232,8 M\$. Le montant admissible à une subvention s'élève à 54,8 M\$ pour lesquels l'aide financière accordée atteint près de 7,3 M\$.

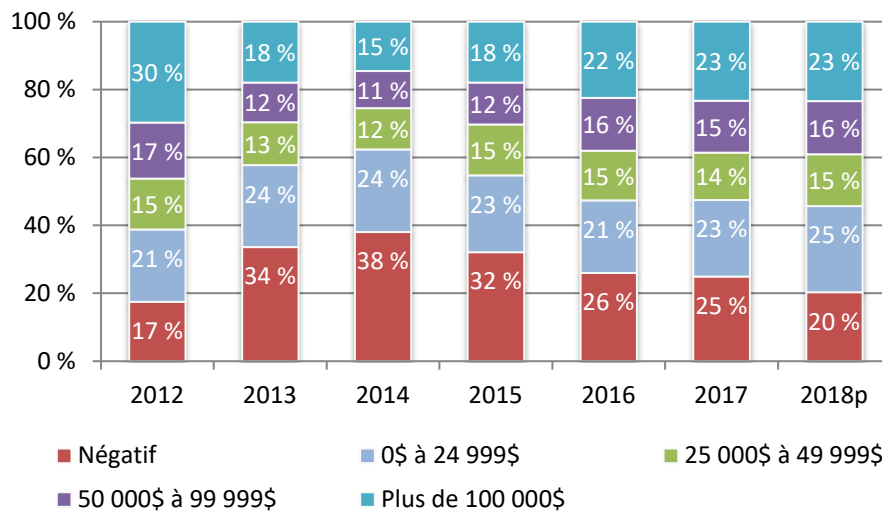
## 7.5 Performances économiques des entreprises de grains du Québec

*Les entreprises sont en meilleure santé financière au Québec, mais les performances sont inégales entre les régions.*

Selon les estimations du MAPAQ, en 2018, près de 23 % des exploitations agricoles spécialisées en production de grains avaient des revenus bruts agricoles supérieurs à 100 000 dollars. Ce nombre est relativement stable depuis l'année 2016. Environ 77 % des fermes ont des revenus bruts agricoles inférieurs à 100 000 dollars. Parmi ces dernières, 20 % ne parviennent pas à couvrir leurs dépenses. Toutefois, cette proportion est en baisse constante. Elle est passée de 38 % en 2014 à 20 % en 2018 (figure 10).

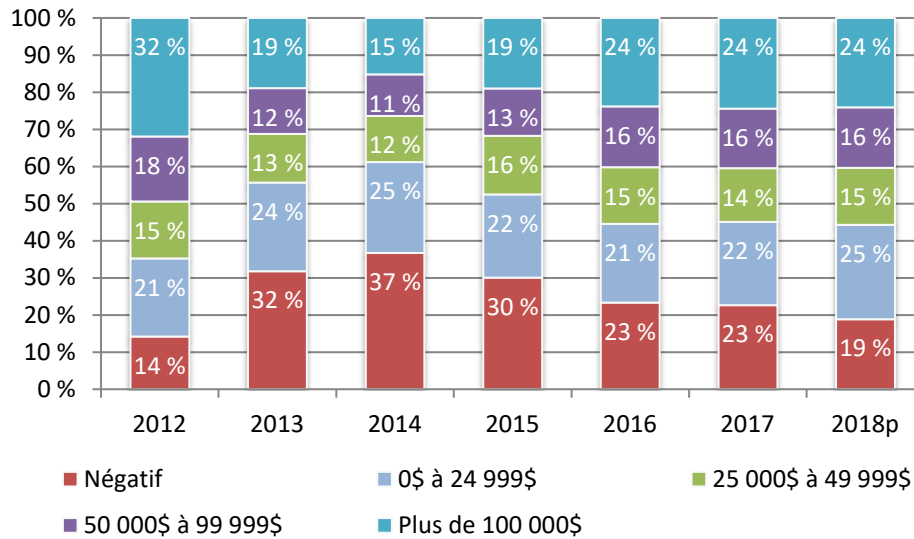
Par ailleurs, il existe une disparité entre les régions. En effet, dans les régions périphériques, en 2018, environ 41 % des exploitations ne couvraient pas leurs dépenses agricoles comparativement à 19 % dans les régions centrales (figure 11). Près de 24 % des entreprises en région centrale rapportent des revenus bruts supérieurs à 100 000 dollars alors que seulement 13 % des entreprises obtiennent ces résultats dans les régions périphériques (figure 12). Le niveau de spécialisation des entreprises et les types de productions, soit le maïs et le soya dans les régions centrales par rapport aux petites céréales dans les régions périphériques, pourraient expliquer ces performances contrastées.

**Figure 10 – Rentabilité des entreprises de grandes cultures au Québec**



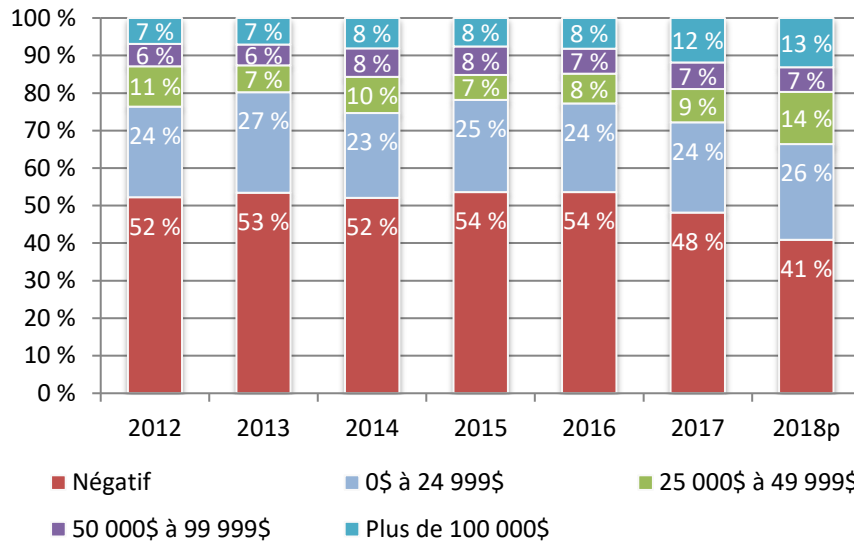
Sources : compilation du MAPAQ, La Financière agricole du Québec et statistiques du programme Agri-stabilité

**Figure 11 – Rentabilité des entreprises de grandes cultures dans les régions centrales**



Sources : compilation du MAPAQ, La Financière agricole du Québec et statistiques du programme Agri-stabilité.

**Figure 12 – Rentabilité des entreprises de grandes cultures dans les régions périphériques**



Sources : compilation du MAPAQ, La Financière agricole du Québec et statistiques du programme Agri-stabilité.

## 8. AGROENVIRONNEMENT

---

### *Malgré les progrès, il y a encore des défis à relever pour améliorer la durabilité de la production de grains au Québec.*

Les préoccupations des populations à l'égard d'une saine alimentation, de la protection de l'environnement et de l'amélioration des modes de production sont grandissantes. Cette tendance, qui avait été relevée dans le précédent portrait-diagnostic, s'est accentuée au cours de la période 2014-2018. Fort de ce constat, le MAPAQ a mis en place un plan d'action pour le développement durable du secteur des grains du Québec pour la période 2015-2020. Ce plan vise à déterminer et à mettre en place des mesures pour améliorer la compétitivité du secteur des grains du Québec dans un contexte de développement durable. En d'autres termes, son objectif est de favoriser un secteur des grains compétitif qui tire pleinement ses revenus du marché tout en minimisant les impacts sur l'environnement et en restant à l'écoute des préoccupations de la population.

### 8.1 Changements climatiques

Le climat est une composante essentielle en agriculture, plus particulièrement en production végétale. Au cours des dernières décennies, les températures moyennes ont augmenté, la saison de croissance s'est allongée, et les températures minimales se sont accrues, particulièrement en hiver.

Les changements climatiques auront des effets à la fois positifs et négatifs sur l'agriculture dans les différentes régions du Québec (Ouranos, 2015). Cela aura des conséquences directes sur la croissance des plantes, notamment à cause de l'augmentation de la pression des ennemis des cultures et des risques de stress hydrique, de l'accentuation de l'érosion ainsi que des dommages occasionnés aux cultures à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes.

Les changements climatiques seront également à l'origine de nouvelles occasions pour la production agricole au Québec. Il est probable que les rendements s'améliorent, à moyen terme, pour les espèces dont la croissance et le développement sont limités par la température. Certaines cultures, telles que le maïs et le soya, pourraient ainsi en profiter. La modification de la longueur de la saison de croissance permettra aussi de choisir des cultivars ou des hybrides plus tardifs et de cultiver de nouvelles espèces dans certaines régions (selon la qualité des sols, la topographie, etc.). Par contre, la réussite d'autres cultures pourrait s'avérer plus difficile. Les espèces sensibles aux conditions hivernales (le blé, par exemple) ou à des stress hydriques ou thermiques pourraient être affectées.

De plus, la lutte contre les changements climatiques devra s'accompagner d'efforts accrus de la part des producteurs de grandes cultures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces efforts devront viser notamment l'optimisation de la gestion des matières fertilisantes azotées, la réduction de la consommation d'énergie fossile (par exemple, pour le séchage des grains) ainsi que la mise en place de pratiques pour améliorer les stocks de carbone et la santé des sols.

### 8.2 Réduction des risques liés à l'usage des pesticides

Au cours de la période 2014-2017, les données issues du bilan des ventes de pesticides ont permis de constater des améliorations en ce qui concerne l'usage de l'atrazine. Les risques de cet herbicide pour l'environnement et la santé ont diminué de 34,4 % et de 30,9 % respectivement par rapport à la moyenne des années de référence 2006 à 2008. L'atrazine fait l'objet de mesures d'encadrement réglementaire depuis le mois de mars 2018. Par conséquent, la réduction des risques devrait se poursuivre au cours des prochaines années. De plus, l'Ordre des agronomes du Québec a publié en 2017 un outil d'aide à la décision pour l'utilisation de cet

herbicide. Par contre, les risques liés au S.-métolachlore, un pesticide largement utilisé dans la culture du maïs-grain, sont en forte croissance (au-delà de 50 %). Détectée dans les cours d'eau, cette substance présente des risques élevés pour la santé et l'environnement.

Le gouvernement du Québec a mis en place des mesures afin d'accompagner l'industrie dans une démarche de responsabilisation visant la réduction de l'utilisation des pesticides les plus à risque pour la santé et l'environnement et l'utilisation de la gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC).

Le gouvernement du Québec a adopté la nouvelle réglementation entourant l'usage des néonicotinoïdes dans le traitement des semences. Les entreprises agricoles doivent poursuivre leurs efforts pour réduire l'usage des traitements de semences à base d'insecticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP), en collaboration avec les semenciers, publie chaque année l'offre de semences non traitées aux insecticides afin d'appuyer les entreprises agricoles dans leurs choix de semences.

L'accompagnement, la sensibilisation, la responsabilisation et l'information sont les solutions privilégiées. À ce chapitre, il convient de souligner les résultats positifs obtenus, dont l'augmentation du nombre d'abonnés au RAP. En novembre 2018, le RAP comptait plus de 2 000 abonnés comparativement à 1 099 en septembre 2015. De plus, en 2018-2019, près de 277 817 hectares servant à la production de grains ont fait l'objet d'une démarche d'accompagnement et de suivi en agroenvironnement pour réaliser des pratiques reliées à la GIEC. Cela représente une hausse de plus de 360 % par rapport à l'année financière 2014-2015. Un comité de suivi MAPAQ-CÉROM sur le service de détection a été formé.

### 8.3 Santé des sols

Selon Statistique Canada, la proportion des superficiesensemencées au Québec qui ont bénéficié d'une réduction du travail du sol est passée de 14,8 % en 1991 à 59 % en 2016. Ces résultats se rapprochent de ceux de l'Ontario (21,8 % en 1991 et 61,9 % en 2011). Le nombre d'entreprises qui déclarent utiliser des engrais verts et des cultures de couverture au Québec a également augmenté entre les années 2006 et 2016. En Ontario et dans le reste du Canada, on a constaté un recul pour ce qui est des engrais verts et une hausse en ce qui concerne les cultures de couverture d'hiver (tableau 13). Malgré les améliorations observées, les producteurs doivent poursuivre leurs efforts pour adopter de meilleures pratiques de conservation des sols.

**Tableau 13 – Mesures utilisées pour la conservation des sols au Québec, en Ontario et au Canada (nombre d'entreprises en 2006 et 2016)**

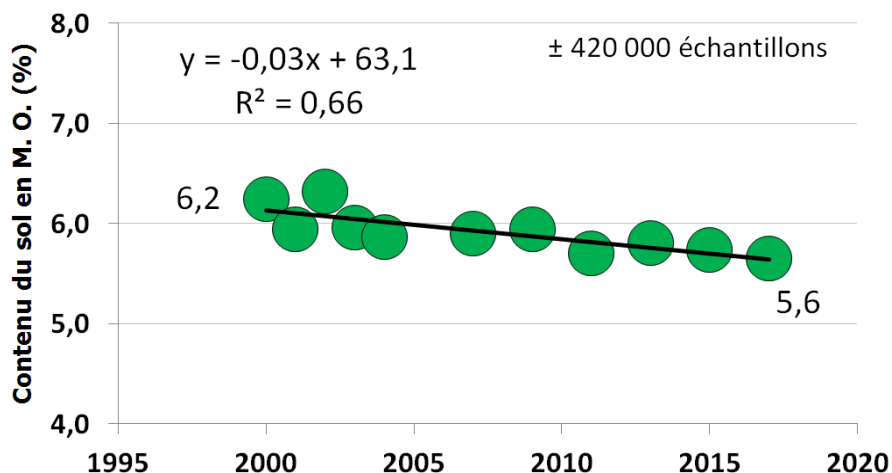
	Québec			Ontario			Canada		
	2006	2016	Variation	2006	2016	Variation	2006	2016	Variation
<b>Engrais verts</b>	3598	3938	9,4 %	11 559	8626	-25,4 %	24 192	17 727	-26,7 %
<b>Cultures de couverture</b>	1294	2029	56,8 %	8585	12 451	45,0 %	13 166	20 501	55,7 %

Sources : Statistique Canada, [tableau 32-10-0411-01 pratiques et aménagements des terres](#)

Par ailleurs, les résultats des analyses de sol compilées par le MAPAQ démontrent une baisse du taux de matière organique au Québec. Des années 2000 à 2017, le taux moyen de matière organique pour l'ensemble de la province est passé de 6,24 % à 5,64 % (figure 17).



**Figure 13 – Évolution du pourcentage de matière organique dans les sols agricoles québécois, pour les années 2000 à 2017**



Source : compilation du MAPAQ.

Le problème de dégradation des sols touche plusieurs régions en Amérique du Nord. Les gouvernements de ces régions mettent en place des mesures pour inverser la tendance. L'Ontario a récemment élaboré une stratégie pour la santé et la préservation des sols agricoles pour la période 2018-2030<sup>11</sup>. L'Alberta a mis en place une loi sur la conservation des sols (avec règlement obligatoire) pour empêcher l'érosion et la dégradation des terres. Depuis plusieurs années, le gouvernement américain recommande l'adoption de meilleures pratiques de conservation des sols.

Au Québec, en 2018-2019, quelque 4 148 entreprises qui produisent des grandes cultures ont adhéré à une démarche d'accompagnement et de suivi en agroenvironnement pour réaliser des pratiques bénéfiques pour la santé et la conservation des sols. Au moins 533 entreprises productrices de grains ont évalué la santé de leurs sols depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013.

## 8.4 Qualité de l'eau

La gestion déficiente de la fertilisation (dose d'engrais, période et endroit d'épandage) accélère l'enrichissement des sols en phosphore. Le transport du phosphore vers les cours d'eau par le ruissellement et l'érosion est plus à risque dans les zones de cultures annuelles à grand interligne et lorsque les sols sont saturés en phosphore.

Bien que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ait mesuré des progrès quant à la diminution des concentrations de phosphore, celles-ci dépassent souvent le critère de qualité de l'eau. Des efforts additionnels seront nécessaires pour améliorer et préserver une bonne qualité des cours d'eau.

<sup>11</sup> Source : <http://www.omafra.gov.on.ca/french/landuse/soil-strategy.htm>

## 9. RECHERCHE ET INNOVATION DANS LE SECTEUR DES GRAINS

---

### 9.1 Acteurs de la recherche

Au Québec, plusieurs organismes publics, privés et établissements d'enseignement effectuent des travaux de recherche sur des sujets qui touchent les grains.

#### 9.1.1 Acteurs publics

Les deux principaux acteurs publics sont Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et le MAPAQ.

AAC gère un réseau d'une vingtaine de centres de recherche répartis à travers le pays, dont le Centre de recherche de l'Est, sur les céréales et oléagineux, basé à Ottawa. Les domaines d'intervention de ce centre sont les suivants : la mise au point de variétés améliorées d'orge, de maïs, d'avoine, de soya et de blé pour l'est du Canada et le contrôle biologique et l'amélioration génétique en matière de végétaux, de champignons et d'insectes.

Au début des années 1990, le gouvernement du Québec a contribué à la mise en place de plusieurs centres de recherche appliquée et d'expertise dans le but d'y transférer certaines activités réalisées précédemment par le MAPAQ. Ces organismes à but non lucratif reçoivent une partie de leur financement du gouvernement. Deux d'entre eux sont actifs dans le secteur des grains : le Centre de recherche sur les grains (CÉROM) et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). Des années 2014-2015 à 2018-2019, le MAPAQ a versé 40,4 millions de dollars pour le financement du CÉROM (8 millions) et de l'IRDA (32,4 millions).

En 2018, à la demande du MAPAQ, le CÉROM a entrepris un exercice de révision de sa gouvernance. Depuis le mois de juin 2019, le conseil d'administration du CÉROM est composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Les postes de président et de vice-président sont eux aussi occupés par des administrateurs indépendants. L'arrivée d'un directeur scientifique et la mise en place d'un conseil scientifique sont prévus pour cette année.

Par ailleurs, le MAPAQ assurait antérieurement le transfert technologique et la vulgarisation des résultats de recherches sur les grandes cultures par l'entremise de son réseau de conseillers régionaux. Ces activités de transfert et de vulgarisation ont fait l'objet de changements importants avec la venue du réseau Agriconseils et des clubs agroenvironnementaux. De plus, des acteurs privés sont également présents.

#### 9.1.2 Acteurs privés

Plusieurs établissements privés s'activent dans la recherche au Québec. Parmi ceux-ci, on trouve les suivants :

**La Coop fédérée** : en 2008, La Coop fédérée a mis en place un site de recherche et de démonstration dans le secteur des grains. Les activités du centre se concentrent sur l'amélioration génétique, l'adaptation de techniques de gestion des intrants agricoles et la recherche de technologies novatrices applicables aux champs. La Coop fédérée travaille également sur la mise au point de nouveaux produits de phytoprotection.

**Le centre de recherche Nevico inc.** : il intervient dans le développement de nouveaux cultivars de blé, d'orge, d'avoine et de soya, dans l'évaluation d'hybrides de maïs-grain ainsi que dans la mise au point de techniques de gestion des cultures adaptées à différentes espèces et variétés.

**Semences Prograin** : cette entreprise est spécialisée dans le développement de variétés de semences de soya. De plus, elle possède une pépinière de sélection en Amérique du Sud (Chili et Argentine) pour effectuer des tests de production à contre-saison, ce qui lui permet d'évaluer ses cultivars sur une plus courte période.

**Synagri** : cette entreprise travaille conjointement avec des partenaires des secteurs universitaire et gouvernemental ainsi qu'avec des producteurs d'élite pour vérifier l'efficacité de ses nouveaux produits et de ses nouvelles technologies.

**Semican** : cette entreprise mène des travaux de recherche sur l'orge de brasserie, l'avoine nue et l'avoine à gruau ainsi que sur le blé blanc panifiable pour la production de farine blanche et de blé entier. De plus, elle offre une gamme de produits de soya pour les marchés d'exportation.

**Céréla** : ce centre de recherche en amélioration génétique développe des variétés de blé de printemps et d'hiver, d'orge, d'avoine, de soya non génétiquement modifié et de chanvre. L'entreprise possède deux établissements de recherche situés à Saint-Hugues en Montérégie et à Causapscal dans le Bas-Saint-Laurent.

D'autres entreprises multinationales, telles que Syngenta, Monsanto, DuPont et Dow AgroSciences font de la recherche dans le secteur des grains. Elles financent notamment de la recherche universitaire aux États-Unis et au Canada, en partenariat avec les gouvernements ou avec d'autres entreprises. Une partie de ces investissements en recherche est financée par les redevances provenant de la vente de certaines variétés de semences.

### 9.1.3 Établissements d'enseignement

Deux établissements d'enseignement universitaires jouent un rôle majeur dans la recherche pour le secteur des grains au Québec. Il s'agit de l'Université Laval (Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation) et de l'Université McGill (Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement). Les travaux de recherche de ces deux facultés sont orientés principalement vers l'amélioration génétique, la gestion des cultures, la phytoprotection et la qualité intrinsèque du grain. De plus, l'Université du Québec à Montréal intervient principalement dans le domaine de la recherche en phytoprotection. Les projets de recherche sont ponctuels et généralement dictés par des programmes externes de subventions. Signalons également la participation de l'Université de Sherbrooke, de l'Institut Armand-Frappier et d'autres centres, qui peuvent à l'occasion jouer un rôle dans la recherche en amont ou en aval de la production de grains.

## 9.2 Financement de la recherche

Différents organismes publics ou privés assurent le financement de la recherche et de l'innovation (R-I) dans le secteur des grains au Québec. Selon les informations compilées par le MAPAQ, des années 2014 à 2018, près de 242 projets de R-I ont été réalisés au Québec au sujet des grains. Le financement total de ces projets s'élève à environ 23 millions de dollars (tableau 13) comparativement à 14,2 millions de dollars pour la réalisation de 198 projets durant la période 2009-2013. Ces montants<sup>12</sup> provenaient principalement des gouvernements fédéraux, du Québec, et de l'industrie incluant les producteurs de grains du Québec.

Les projets financés durant la période 2014-2018 portaient surtout sur la phytogénétique des céréales et des oléoprotéagineux, la gestion des cultures (fertilisation, semis, rotation, etc.) et la phytoprotection.

---

12. Le détail des montants par organisme n'est pas disponible.

**Tableau 13 : Dépenses en recherche et l'innovation dans le secteur des grains au Québec, selon la discipline, des années 2014 à 2018**

Disciplines	Nombre de projets	Financement total (M\$)	Proportion du financement
Phytoprotection	55	3,9	17 %
Entomologie, malherbologie	30	1,2	5 %
Phytogénétique des céréales	24	2,9	13 %
Phytogénétique des oléoprotéagineux	31	5,2	22 %
Régie des cultures	63	6,3	27 %
Autres	39	3,6	16 %
<b>Total</b>	<b>242</b>	<b>23,1</b>	<b>100 %</b>

Sources : organismes fédéraux, centres de recherche du Québec, banque du Système d'information sur la recherche universitaire, Répertoire des projets financés par le MAPAQ et compilation du MAPAQ

### 9.3 Résultats de la recherche

Plusieurs projets de recherche dans le secteur des grains au cours de la période 2014-2018 ont donné des résultats qui méritent d'être soulignés.

En 2017, une étude intitulée *Impact des changements climatiques et mesures d'adaptation pour les ravageurs présents et potentiels en grandes cultures au Québec* a révélé certaines répercussions potentielles des changements climatiques sur l'agriculture au Québec pour les prochaines décennies, notamment sur la croissance des plantes et l'importance des maladies et des insectes ravageurs dans les cultures.

Dans le domaine de la phytoprotection, le CÉROM a développé un outil d'aide à la prise de décision permettant de déterminer le niveau de risque que des vers fil de fer se propagent dans le maïs. Cet outil devrait permettre de réduire au Québec l'utilisation systématique des semences traitées aux néonicotinoïdes.

Une étude sur la tipule des prairies a permis de développer une méthode de lutte intégrée pour contrôler cet insecte ravageur qui s'attaque aux champs de céréales, de canola et de plantes fourragères dans plusieurs régions du Québec. Cette technique est une solution de remplacement à l'usage des pesticides pour ces cultures.

Un projet intitulé « Effets bénéfiques des rotations et des pratiques culturales sur les ennemis des cultures et la matière organique du sol » a permis de concevoir des outils de sensibilisation sur les avantages des rotations et autres bonnes pratiques culturales pour la répression des maladies, des mauvaises herbes et des insectes et l'augmentation de la matière organique du sol.

L'étude *Apports d'azote et qualité du sol de systèmes avec cultures de couverture* a déterminé les effets de certaines cultures de couverture sur la dynamique de l'azote et la qualité des sols.

## 10. CONCERTATION DANS LE SECTEUR DES GRAINS

---

La table filière du secteur des grains a repris ses activités en 2010 sous la nouvelle appellation de Groupe de concertation du secteur des grains du Québec (GCSGQ) à la suite d'une recommandation de la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires. L'ensemble des maillons de l'industrie participe aux discussions à l'exception des consommateurs.

La mission du GCSGQ est de *concerter les acteurs pour relever les enjeux du secteur des grains afin de répondre aux besoins des marchés*. En 2019, le GCSGQ a adopté son deuxième plan stratégique (2019-2024). Ce dernier s'articule autour des axes stratégiques suivants :

Axe 1 – Saisir les opportunités de marché pour générer de valeur pour tous les maillons de la filière;

Axe 2 – Améliorer l'empreinte environnementale, sociale et économique du secteur des grains;

Axe 3 – Rehausser la notoriété du secteur et construire le lien de confiance avec les citoyens et les consommateurs;

Axe 4 – Renforcer la concertation dans le secteur.

L'industrie doit continuer à s'appuyer sur cette plateforme pour répondre aux enjeux du secteur. Des comités ont été mis en place et les travaux sont en cours.

## 11. RELÈVE DANS LE SECTEUR DES GRAINS

---

Selon les données du Recensement de la relève agricole établie du Québec en 2016, environ 16 % des entreprises de grandes cultures appartenaient à une personne âgée de moins de 40 ans, comparativement à 22 % pour l'ensemble des secteurs.

Environ 34 % des jeunes agriculteurs spécialisés dans les grandes cultures sont établis depuis moins de 5 ans. Près de 32 % possèdent un diplôme d'études collégiales (DEC) et 15 %, un diplôme d'études universitaire.

Pour s'établir, 47 % des jeunes de ce secteur ont choisi de démarrer une entreprise.

Près de la moitié (49 %) de la relève dans ce secteur s'est établie grâce à un transfert familial, alors que la proportion est de 56 % pour l'ensemble des secteurs.

Dans le secteur des grandes cultures, 45 % des jeunes propriétaires détiennent plus de 50 % des parts de leur entreprise, comparativement à 38 % pour les jeunes dans l'ensemble des productions. En 2016, un peu plus du tiers (35 %) des jeunes établis dans ce secteur étaient locataires d'une partie ou de la totalité de leurs terres au moment de l'établissement, comparativement à 26 % pour l'ensemble des productions.

Près des deux tiers des jeunes entrepreneurs (65 %) occupent un emploi à l'extérieur de la ferme, comparativement à 42 % pour l'ensemble des productions. Dans le secteur des grandes cultures, la proportion des jeunes établis dans des entreprises générant plus de 250 000 dollars annuellement est passée de 26 % à 32 % (tableau 14).

Les entreprises de grandes cultures ont obtenu 11 % des subventions à la relève à temps plein en 2018-2019. Au cours des 5 dernières années, ce sont 113 relèves qui ont qualifié 103 entreprises à une subvention à temps plein dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole. Ces entreprises ont ainsi bénéficié de plus de 3,7 M\$ en subventions pendant cette période. Dans le même ordre d'idées, 126 entreprises ont reçu une subvention à la relève à temps partiel durant les 5 dernières années, pour un montant de 2,1 M\$.

**Tableau 14 – Répartition de la relève agricole établie dans le secteur par catégorie de revenus, en 2011 et 2016**

Catégorie de revenus	Grandes cultures		Ensemble des productions 2016
	2011	2016	
Moins de 10 000 \$	15 %	10 %	7 %
De 10 000 \$ à 24 999 \$	12 %	11 %	7 %
De 25 000 \$ à 49 999 \$	13 %	12 %	8 %
De 50 000 \$ à 99 999 \$	14 %	16 %	11 %
De 100 000 \$ à 249 999 \$	20 %	19 %	17 %
De 250 000 \$ à 349 999 \$	7 %	8 %	11 %
De 350 000 \$ à 499 999 \$	6 %	7 %	12 %
De 500 000 \$ à 999 999 \$	10 %	10 %	15 %
1 000 000 \$ ou plus	3 %	7 %	9 %

Source : MAPAQ, recensements de la relève agricole établie des années 2011 et 2016.

## 12. ENJEUX ET DÉFIS

### ◆ Améliorer la compétitivité du secteur dans une perspective de développement durable

Le secteur des grains du Québec évolue dans un marché mondial ouvert qui se caractérise par une forte concurrence. Les prix des grains sont très réactifs aux conditions de l'offre et de la demande dans les principaux pays producteurs et consommateurs. La taille du marché et le niveau de production relativement faibles du Québec limitent la capacité de la province à influencer les prix. Les accords de commerce et les tensions commerciales, par exemple la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, sont d'autres facteurs susceptibles d'affecter la dynamique des marchés. De plus, le climat nordique du Québec a une incidence sur les niveaux et les coûts de production comparativement aux autres régions productrices.

Des progrès notables ont été observés au Québec au cours des cinq dernières années en matière de compétitivité. En effet, sur le plan agronomique, les rendements sont à la hausse, et les écarts avec les compétiteurs comme l'Ontario se rétrécissent. Toutefois, ces derniers restent plus bas au Québec. Sur le plan économique, les revenus nets comptants avant paiements de programmes que touchent les producteurs du Québec sont positifs et poursuivent leur tendance à la hausse. Depuis l'année 2011, les producteurs québécois gagnent un revenu net comptant supérieur à celui des producteurs ontariens. Toutefois, le programme ASRA continue à aider les producteurs année après année dans le secteur des petites céréales. Plus de 50 millions de dollars ont été versés annuellement dans le cadre de l'ASRA des années 2008 à 2017.

En matière environnementale, des actions ont été entreprises pour réduire les risques liés à l'usage des pesticides et améliorer la qualité de l'eau en milieu agricole. La santé des sols continue à se dégrader. Des efforts sont à prévoir pour mieux gérer la fertilisation, améliorer les pratiques culturales, etc.

Malgré ces résultats, le secteur des grains du Québec doit poursuivre ses efforts dans l'implantation de meilleures pratiques afin de réduire l'empreinte environnementale de la production de grains. La réduction de l'impact de la production sur l'environnement est une exigence sociétale ayant des incidences sur les marchés. Des détaillants de produits céréaliers comme Walmart commencent à considérer des critères de développement durable dans leurs choix de fournisseurs pour répondre aux exigences des consommateurs. Le gouvernement

fédéral a mis en place une table ronde nationale sur les productions durables pour aider l'industrie canadienne, dont celle des grains, à mieux se positionner sur les marchés face à la concurrence.

Le défi est d'autant plus grand, car il doit s'inscrire dans un contexte de changements climatiques auquel le secteur doit s'adapter rapidement. De plus, le secteur devra redoubler d'efforts pour réduire les coûts de production, surtout concernant les petites céréales.

Pour répondre à cet enjeu, le secteur peut compter sur des programmes de recherche et de transfert de connaissances adaptés et sur la présence au Québec de plusieurs établissements de recherche (publics, privés et établissements d'enseignement) dans le secteur des grains. L'augmentation des efforts en recherche et en transfert de connaissances est une des solutions pour améliorer la compétitivité dans un contexte de développement durable.

#### ◆ **Saisir les occasions de marché pour accroître les revenus**

La production de grains du Québec est fortement orientée vers le marché de l'alimentation animale. Ce marché offre actuellement un débouché stable pour les producteurs. Ces derniers doivent poursuivre leurs efforts pour répondre aux besoins de ce marché en matière de qualité et de quantité. Parallèlement, il existe une importante demande pour les protéines végétales, les grains pour l'alimentation humaine (blé, orge, etc.) et les grains de spécialité (grains biologiques, soya IP, etc.) qui est comblée par des importations. Le secteur des grains du Québec doit saisir ces occasions de marché.

Les débouchés non alimentaires (exemples : biocarburants, bioproduits et plantes énergétiques, etc.) constituent également des occasions de marché à saisir.

#### ◆ **Poursuivre la concertation**

Les progrès sont notables, les améliorations sont à poursuivre. Des mécanismes doivent être mis en place pour prendre en considération les préoccupations des citoyens afin de faciliter l'acceptabilité sociale.



## Annexe 1 : Principaux pays producteurs de grains dans le monde

Production de blé (en milliers de tonnes métriques)					Production de maïs-grain (en milliers de tonnes métriques)				
	Moyenne		%	Variation		Moyenne		%	Variation
	2009-2013	2014-2018			2009-2013	2014-2018			
Chine	119 370	131 999	18 %	11 %	États-Unis	317 439	365 738	33 %	15 %
U. européenne	125 164	135 619	18 %	8 %	Chine	210 668	258 954	24 %	23 %
Inde	87 349	94 576	13 %	8 %	Brésil	69 593	84 297	8 %	21 %
États-Unis	58 846	54 546	7 %	-7 %	U. européenne	63 454	65 621	6 %	3 %
Canada	28 075	30 197	4 %	8 %	Argentine	26 555	44 214	4 %	67 %
Pakistan	24 048	25 773	3 %	7 %	Inde	21 345	25 972	2 %	22 %
Turquie	20 845	20 740	3 %	-1 %	Mexique	21 163	26 224	2 %	24 %
Argentine	11 420	16 368	2 %	43 %	Canada	12 090	13 431	1 %	11 %
Australie	25 461	23 207	3 %	-9 %	Afrique du Sud	12 431	12 969	1 %	4 %
Royaume-Uni	13 879	15 651	2 %	13 %	Nigéria	8 597	10 961	1 %	27 %
<b>Monde</b>	<b>683 344</b>	<b>745 714</b>		<b>9 %</b>	<b>Monde</b>	<b>920 527</b>	<b>1 100 494</b>		<b>20 %</b>
Production de céréales secondaires (en milliers de tonnes métriques)					Principaux pays producteurs de riz (en milliers de métriques)				
	Moyenne		%	Variation		Moyenne		%	Variation
	2009-2013	2014-2018			2009-2013	2014-2018			
U. européenne	82 818	84 101	28 %	2 %	Chine	141 277	148 071	29 %	5 %
Inde	19 335	17 919	6 %	-7 %	Inde	100 451	109 567	22 %	9 %
Éthiopie	9 805	12 969	4 %	32 %	Viet Nam	27 187	28 682	6 %	5 %
États-Unis	13 381	16 219	5 %	21 %	Thaïlande	24 000	21 128	4 %	-12 %
Canada	12 197	11 914	4 %	-2 %	Philippines	11 275	12 225	2 %	8 %
Australie	11 465	12 545	4 %	9 %	Brésil	8 336	8 101	2 %	-3 %
Nigéria	8 800	8 038	3 %	-9 %	Japon	7 792	7 646	2 %	-2 %
Chine	6 002	7 247	2 %	21 %	Pakistan	6 040	7 039	1 %	17 %
Turquie	8 121	7 708	3 %	-5 %	États-Unis	6 550	6 578	1 %	0 %
Royaume-Uni	6 757	7 834	3 %	16 %	Nigéria	2 747	3 957	1 %	44 %
<b>Monde</b>	<b>280 484</b>	<b>295 785</b>		<b>5 %</b>	<b>Monde</b>	<b>482 014</b>	<b>507 441</b>		<b>5 %</b>

Principaux pays producteurs de soya (en milliers de tonnes métriques)					Principaux pays producteurs d'autres oléagineux (en milliers de tonnes métriques)						
	Moyenne		Moyenne		Variation		Moyenne		Moyenne		Variation
	2009-2013		2014-2018			%		2009-2013		2014-2018	
États-Unis	88 081,86	115 178	34 %	31 %		Chine	26 748	28 364	19 %	6 %	
Brésil	75 603,14	108 073	32 %	43 %		U. européenne	25 811	28 551	19 %	11 %	
Argentine	50 651,54	53 431	16 %	5 %		Canada	14 608	19 270	13 %	32 %	
Chine	14 285,00	13 979	4 %	-2 %		Inde	11 029	10 614	7 %	-4 %	
Inde	12 288,00	11 107	3 %	-10 %		Argentine	3 636	4 149	3 %	14 %	
Canada	4 587,00	6 865	2 %	50 %		États-Unis	3 485	4 347	3 %	25 %	
U. européenne	1 119,07	2 521	1 %	125 %		Australie	3 188	3 350	2 %	5 %	
Afrique du Sud	645,40	1 125	0 %	74 %		Royaume-Uni	2 317	2 245	2 %	-3 %	
Nigéria	617,60	688	0 %	11 %		Nigéria	2 102	2 177	1 %	4 %	
Mexique	196,12	421	0 %	115 %		Turquie	1 235	1 725	1 %	40 %	
<b>Monde</b>	<b>267 683</b>	<b>339 952</b>		<b>27 %</b>		<b>Monde</b>	<b>128 057</b>	<b>147 819</b>		<b>15 %</b>	

Source : Institut de la Statistique, compilation MAPAQ

## Annexe 2 : Répartition des superficies ensemencées et de la production par type de grain au Canada

	Superficies ensemencées (ha)				Production (Tm)			
	Moyenne 2009-2013	Moyenne 2014-2018	%	Variation	Moyenne 2009-2013	Moyenne 2014-2018	%	Variation
Orge	2 978 540	2 555 880	10 %	-14 %	8 668 160	8 096 760	10 %	-7 %
Canola	7 747 860	8 765 140	33 %	13 %	14 542 860	19 211 300	24 %	32 %
Maïs-grain	1 342 380	1 400 740	5 %	4 %	12 089 800	13 431 040	16 %	11 %
Céréales mêlées	154 540	133 860	1 %	-13 %	211 120	165 820	0 %	-21 %
Avoine	1 303 520	1 258 860	5 %	-3 %	3 055 540	3 360 400	4 %	10 %
Soya	1 613 340	2 456 840	9 %	52 %	4 587 000	6 846 160	8 %	49 %
Blé	9 516 300	9 696 400	37 %	2 %	28 074 520	30 361 560	37 %	8 %
<b>Total</b>	<b>24 656 480</b>	<b>26 267 720</b>	<b>100 %</b>	<b>7 %</b>	<b>71 229 000</b>	<b>81 473 040</b>	<b>100 %</b>	<b>14 %</b>

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0359-01, compilation MAPAQ

## Annexe 3 : Répartition des superficies ensemencées par province au Canada

	Québec		Ontario		Manitoba		Canada	
	Moyenne 2009-2013	Moyenne 2014-2018	Moyenne 2009-2014	Moyenne 2014-2019	Moyenne 2009-2014	Moyenne 2014-2019	Moyenne 2009-2015	Moyenne 2014-2020
Orge	80 980	53 260	60 840	40 360	207 200	143 640	2 978 540	2 555 880
Canola	14 720	13 900	28 600	17 620	1 313 600	1 308 400	7 747 860	8 765 140
Maïs-grain	389 540	380 620	832 640	843 520	100 360	141 720	1 342 380	1 400 740
Cér. Mél.	21 440	14 480	45 020	35 700	5 400	7 150	154 540	133 860
Avoine	100 340	81 040	30 440	35 700	216 500	190 920	1 303 520	1 258 860
Soya	278 040	364 420	1 021 820	1 204 220	273 960	690 840	1 613 340	2 456 840
Blé	52 920	87 520	446 960	414 600	1 222 240	1 209 080	9 516 300	9 696 400

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0359-01, compilation MAPAQ

## Annexe 4 : Répartition de la production par province au Canada

	Québec		Ontario		Manitoba		Canada	
	Moyenne 2009-2013	Moyenne 2014-2018	Moyenne 2009-2014	Moyenne 2014-2019	Moyenne 2009-2014	Moyenne 2014-2019	Moyenne 2009-2015	Moyenne 2014-2020
Orge	239 400	166 900	193 040	129 180	616 380	496 000	8 668 160	8 096 760
Canola	30 200	31 560	61 000	42 900	2 395 880	2 888 540	14 542 860	19 211 300
Maïs-grain	3 307 000	3 689 820	8 001 900	8 483 360	658 400	1 024 400	12 089 800	13 431 040
Cér. Mél.	49 380	37 200	117 900	84 820	2 767	7 900	211 120	165 820
Avoine	223 000	192 200	71 260	88 400	607 020	643 660	3 055 540	3 360 400
Soya	768 600	1 078 900	3 130 860	3 789 180	601 720	1 648 860	4 587 000	6 846 160
Blé	152 960	276 240	2 180 580	2 119 740	3 741 540	4 300 140	28 074 520	30 361 560

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0359-01, compilation MAPAQ

## Annexe 5 : Bilan de la Production de grains au Québec

	Orge			Canola			Cér. Mél.		
	Superficie (ha)	Rendt (t/ha)	Production (tonnes)	Superficie (ha)	Rendt (t/ha)	Production (tonnes)	Superficie (ha)	Rendt (t/ha)	Production (tonnes)
2009	96 000	2,9	276 000	12 000	2,0	23 500	22 500	2,7	53 000
2010	91 000	3,0	270 000	12 500	2,0	25 000	24 000	2,7	59 000
2011	73 400	2,8	196 000	16 600	2,2	36 000	18 100	2,5	42 000
2012	73 000	3,3	234 000	17 000	2,0	33 000	21 300	2,5	47 600
2013	71 500	3,1	221 000	15 500	2,2	33 500	21 300	2,4	45 300
2014	55 700	3,1	163 500	14 000	2,1	27 500	16 500	2,8	43 500
2015	51 000	3,4	168 000	12 000	2,2	26 000	14 500	2,6	35 000
2016	52 000	3,4	175 000	13 800	2,4	32 700	16 200	2,6	39 800
2017	53 000	3,3	171 000	15 000	2,5	36 500	13 500	2,7	35 500
2018	54 600	2,9	157 000	14 700	2,5	35 100	11 700	2,9	32 200
2019	49 500	3,3	151 100	10 400	2,4	24 500	12 800	2,6	32 000

	Maïs-grain			Soya			Blé		
	Superficie (ha)	Rendt (t/ha)	Production (tonnes)	Superficie (ha)	Rendt (t/ha)	Production (tonnes)	Superficie (ha)	Rendt (t/ha)	Production (tonnes)
2009	382 000	7,5	2 720 000	242 000	2,2	530 000	56 500	2,7	148 500
2010	370 000	9,3	3 410 000	267 000	3,1	823 000	53 000	3,0	157 000
2011	379 600	8,3	3 125 000	300 000	2,7	800 000	43 300	2,8	116 000
2012	395 200	8,9	3 505 000	285 700	3,0	843 000	50 300	3,2	160 000
2013	420 900	9,1	3 775 000	295 500	2,9	847 000	61 500	3,1	183 300
2014	368 300	8,6	3 140 200	358 100	2,5	898 000	68 900	3,1	204 500
2015	372 300	10,2	3 787 800	344 000	3,2	1 088 100	83 500	3,5	281 500
2016	396 800	10,4	4 121 300	351 700	3,2	1 129 400	95 800	3,5	310 100
2017	380 000	10,0	3 780 200	398 000	2,8	1 115 000	94 000	3,2	295 000
2018	385 700	9,4	3 619 600	370 300	3,2	1 164 000	95 400	3,1	290 100
2019	382 500	9,1	3 422 600	366 700	2,9	1 051 000	91 600	3,2	250 100

	Avoine		
	Superficie (ha)	Rendit (t/ha)	Production (tonnes)
2009	105 000	2,2	220 000
2010	113 000	2,5	263 000
2011	103 600	2,3	223 000
2012	95 800	2,4	220 000
2013	84 300	2,4	189 000
2014	86 600	2,5	191 500
2015	100 000	2,6	249 000
2016	84 500	2,6	204 400
2017	60 000	2,6	149 000
2018	74 100	2,4	167 100
2019	73 500	2,4	168 600

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0359-01, compilation MAPAQ

## Annexe 6 : Bilan de la Production de grains par région administrative au Québec

	Avoine					
	Superficies ensemencées (ha)		Rendements (Tm/ha)		Production (Tm)	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018
<b>Québec</b>	100 340	81 040	2,4	2,5	223 000	192 200
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	20 200	18 360	2,3	2,2	44 080	39 200
Saguenay--Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	16 580	14 280	2,6	2,4	41 160	32 880
Capitale-Nationale et Mauricie	9 340	7 620	2,4	3,1	22 660	23 660
Estrie	3 620	3 080	2,0	2,2	5 760	6 240
Montréal, Laval et Lanaudière	4 040	N/D	2,5	N/D	9 940	5 400
Outaouais et Laurentides	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	13 680	13 360	2,4	2,6	31 280	31 100
Chaudière-Appalaches	11 540	7 260	2,3	2,5	24 340	17 040
Montérégie, nord-est <sup>1</sup>	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Montérégie, sud-ouest <sup>2</sup>	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Centre-du-Québec	13 180	9 700	2,3	2,8	29 000	26 360

Source : Institut de la Statistique, compilation MAPAQ

## Blé

	Superficies ensemencées (ha)		Rendements (Tm/ha)		Production (Tm)	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018
<b>Québec</b>	<b>51 900</b>	<b>85 040</b>	<b>3,0</b>	<b>3,3</b>	<b>152 960</b>	<b>276 220</b>
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	5 800	8 520	2,8	2,8	15 780	23 760
Saguenay--Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	3 460	7 840	3,1	3,1	10 700	23 700
Capitale-Nationale et Mauricie	5 340	7 460	2,9	3,3	15 740	24 380
Estrie		5 080		2,8		13 940
Montréal, Laval et Lanaudière	2 820	5 220	3,2	3,5	9 180	18 220
Outaouais et Laurentides	2 300		2,8		6 233	
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	N/D		N/D		N/D	
Chaudière-Appalaches	8 880	14 400	2,5	3,1	22 040	43 720
Montérégie, nord-est <sup>1</sup>	9 600	13 120	3,3	3,9	31 680	50 500
Montérégie, sud-ouest <sup>2</sup>	4 760	7 120	3,4	3,7	15 780	26 020
Centre-du-Québec	6 040	9 760	3,1	3,3	18 740	31 720

Source : Institut de la Statistique, compilation MAPAQ

## Mais-grain

	Superficies ensemencées (Ha)		Rendements (Tm/Ha)		Production (Tm)	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018
<b>Québec</b>	<b>389 540</b>	<b>380 620</b>	<b>8,6</b>	<b>9,7</b>	<b>3 307 000</b>	<b>3 689 780</b>
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Saguenay--Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Capitale-Nationale et Mauricie	17 780	22 380	7,7	8,8	136 240	195 580
Estrie	6 550	6 900	7,0	8,3	41 825	56 760
Montréal, Laval et Lanaudière	34 540	26 720	8,5	9,5	289 380	255 420
Outaouais et Laurentides	14 020	13 000	8,3	9,1	115 140	115 600
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Chaudière-Appalaches	16 420	20 900	6,8	7,7	101 260	159 400
Montérégie, nord-est <sup>1</sup>	130 700	126 600,0	8,9	10,2	1 147 700	1 284 420
Montérégie, sud-ouest <sup>2</sup>	109 220	109 200,0	9,4	10,4	1 020 620	1 136 560
Centre-du-Québec	58 940	53 000	7,7	8,9	445 540	469 440

Source : Institut de la Statistique, compilation MAPAQ

Soya						
	Superficies ensemencées (ha)		Rendements (Tm/ha)		Production (Tm)	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018
<b>Québec</b>	<b>278 040</b>	<b>364 420</b>	<b>2,8</b>	<b>3,0</b>	<b>768 600</b>	<b>1 078 900</b>
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Saguenay--Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Capitale-Nationale et Mauricie	22 400	30 680	2,5	2,8	56 860	84 380
Estrie	7 440	11 280	2,3	2,4	16 900	26 400
Montréal, Laval et Lanaudière	26 000	31 660	2,9	3,0	73 840	92 880
Outaouais et Laurentides	14 860	22 680	2,7	2,8	39 040	62 100
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Chaudière-Appalaches	22 820	36 160	2,4	2,7	52 640	98 340
Montérégie, nord-est <sup>1</sup>	71 380	87 460,0	3,0	3,3	214 800	283 840
Montérégie, sud-ouest <sup>2</sup>	62 280	81 480,0	3,0	3,2	187 860	256 960
Centre-du-Québec	48 080	56 400	2,5	2,8	120 840	159 300

Source : Institut de la Statistique, compilation MAPAQ

Orge						
	Superficies ensemencées (ha)		Rendements (Tm/ha)		Production (Tm)	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018
<b>Québec</b>	<b>80 980</b>	<b>53 260</b>	<b>3,0</b>	<b>3,2</b>	<b>239 400</b>	<b>166 900</b>
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	27 320	16 900	2,9	3,0	78 640	49 100
Saguenay--Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	12 840	11 040	3,6	3,6	47 080	39 060
Capitale-Nationale et Mauricie	7 920	3 640	2,8	3,3	21 980	11 920
Estrie	1 820	N/D	2,7	N/D	4 700	N/D
Montréal, Laval et Lanaudière	3 820	N/D	3,3	N/D	11 960	N/D
Outaouais et Laurentides	2 740	N/D	2,6	N/D	6 700	N/D
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	3 740	N/D	2,9	N/D	10 900	N/D
Chaudière-Appalaches	7 680	3 620	2,5	3,1	18 820	10 880
Montérégie, nord-est <sup>1</sup>	3 260	1 920,0	3,4	3,6	10 980	6 860
Montérégie, sud-ouest <sup>2</sup>	3 780	2 560,0	3,4	3,4	12 340	8 460
Centre-du-Québec	6 060	4 220	2,6	3,1	15 300	13 000

Source : Institut de la Statistique, compilation MAPAQ



Canola						
	Superficies ensemencées (ha)		Rendements (Tm/ha)		Production (Tm)	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018
<b>Québec</b>	14 720	13 900	2,1	2,3	30 200	31 560
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	N/D	3 980		2,2	9 525	8 580
Saguenay--Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	4 880	6 320	2,2	2,4	10 920	15 020
Capitale-Nationale et Mauricie	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Estrie	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Montréal, Laval et Lanaudière	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Outaouais et Laurentides	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Chaudière-Appalaches	1 800		2,2		3 900	1 200
Montérégie, nord-est <sup>1</sup>	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Montérégie, sud-ouest <sup>2</sup>	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Centre-du-Québec	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

Source : Institut de la Statistique, compilation MAPAQ

**Annexe 7 : Soutiens financiers aux producteurs de grains dans le cadre des programmes de gestion des risques administrés par la Financière agricole du Québec**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>ASREC</b>										
Soya	3 418 211	10 352 428	406 144	1 681 918	624 769	1 925 676	8 072 354	959 699	565 916	4 696 357
Mais-grain	12 896 951	47 069 276	494 380	7 182 299	2 687 870	5 025 299	7 381 671	460 359	68 358	1 353 383
Autres grains	11 748 085	11 417 345	3 067 040	6 371 548	1 929 539	3 041 354	2 799 080	1 949 406	1 362 959	2 869 988
<b>Total ASREC</b>	<b>28 063 247</b>	<b>68 839 049</b>	<b>3 967 564</b>	<b>15 235 765</b>	<b>5 242 178</b>	<b>9 992 329</b>	<b>18 253 105</b>	<b>3 369 464</b>	<b>1 997 233</b>	<b>8 919 728</b>

<b>ASRA</b>										
Avoine	21 249 784	38 732 351	25 655 968	16 179 774	14 918 607	16 573 727	19 590 936	28 687 337	24 620 105	14 484 740
Blé fourrager	3 515 233	9 854 811	2 529 735	--	--	--	331 217	2 215 575	5 419 452	2 955 554
Blé humaine	5 368 900	12 313 994	7 287 765	930 596	--	3 648 496	5 768 190	7 207 477	18 367 692	10 903 730
Canola	--	2 252 843	--	--	--	--	1 619 369	1 414 503	540 428	477 673
Maïs-grain	--	97 136 122	--	--	--	--	--	--	N/A	N/A
Orge	19 250 649	38 606 331	17 698 580	159 080	--	11 463 649	9 577 610	8 838 097	11 610 929	6 879 608
Soya	--	--	--	--	--	--	--	--	N/A	N/A
<b>Total ASRA</b>	<b>49 384 566</b>	<b>198 896 452</b>	<b>53 172 048</b>	<b>17 269 450</b>	<b>14 918 607</b>	<b>31 685 872</b>	<b>36 887 322</b>	<b>48 362 989</b>	<b>60 558 605</b>	<b>35 701 305</b>

<b>Agri</b>										
Agri-investissement	9 130 089	7 441 290	9 006 982	11 814 794	14 229 422	8 439 145	7 383 569	8 156 671	8 883 231	8 281 676
Agri-stabilité	2 905 000	17 475 145	7 038 322	1 563 569	1 487 759	5 124 617	5 326 956	2 732 794	904 528	1 198 788
Agri-Québec	--	--	17 953 479	23 553 634	28 378 065	25 303 067	22 044 803	23 330 551	27 676 961	25 964 506
Agri-Québec plus	--	--	--	--	--	351 101	304 851	349 648	1 450 039	3 196 656
<b>Total Agri</b>	<b>12 035 089</b>	<b>24 916 435</b>	<b>33 998 783</b>	<b>36 931 997</b>	<b>44 095 246</b>	<b>39 217 930</b>	<b>35 060 179</b>	<b>34 569 664</b>	<b>38 914 759</b>	<b>38 641 626</b>

Source : Financière agricole du Québec, compilation du MAPAQ

## **RÉALISATION**

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires

## **COORDINATION ET RÉDACTION**

Djiby Bocar Sall

## **COLLABORATION**

### **Direction du développement des secteurs agroalimentaires**

Claude Chartrand, Chloé Drapeau, Linda Paré

### **Direction de la planification, des politiques et des études économiques**

Stéphane Lacharité, Carl Lavoie, Yvon Boudreault, Ricardo Vargas

### **Direction du développement du secteur de la transformation alimentaire**

Charles-Antoine Légaré

### **Sous-ministériat au développement régional et au développement durable**

#### **Direction des pratiques agroenvironnementales**

Jean-Thomas Denault, Hayani-Nezha, Janylène Savard, Marc-André Ouellet

### **Direction de la phytoprotection**

Marie-Hélène April

### **La Financière agricole**

Karine Labrecque

## **RÉVISION LINGUISTIQUE**

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Format : PDF

